



# L'ÉCHÔ DES COTEAUX

EDITION ANNUELLE

• 2020 •

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES





**sarl Teixeira Stéphane** Electricité Générale  
**Chauffage électrique - Energies nouvelles**

Ventilation • Mise en sécurité  
 Automatismes de portail  
 Interphone • Climatisation • Alarme

58 route de la Rouchouze • 37130 LANGEAIS  
 Tél. : 02 47 96 04 49 • Portable : 06 14 36 73 40  
 teixeira.stephane@wanadoo.fr



**citeos**

PERFORMANTE  
**LA VILLE**  
 ATTRACTIVE  
**VOUS SOURIT**  
 CITOYENNE FLUIDE SÛRE

**PARTENAIRE ET ACTEUR DE LA TRANSFORMATION CONTINUÉE DES ESPACES URBAINS**

Partenaire des villes et collectivités, Citeos participe à la transformation continue de l'espace urbain par son offre d'éclairage, de bornes de distribution d'énergie et d'équipements connectés. Avec un réseau d'entreprises locales, Citeos accompagne ses clients dans la conception, la réalisation, la maintenance et la gestion globale des installations par des solutions adaptées à chaque demande. Citeos met tout en œuvre pour que les villes renforcent, sans cesse, leur attractivité et le bien-être de leurs habitants. Citeos est une marque de VINCI Energies.

18 rue de la Liodière - 37300 Joué-lès-Tours - Tél. 02 47 67 80 25

**AMBULANCES - VSL - TAXIS**  
**SARL LAURENT**

**Restigné**  
 Ambulances - VSL - Tours

**Bourgueil**  
 Véhicule handicapé  
 Liaisons aéroports  
 Ambulances - VSL - Tours

A Restigné station de lavage  
 avec brosse et aspirateur

**02 47 97 33 00**  
 5, route de Bourgueil - 37140 RESTIGNÉ

**Oudin**  
 MENUISERIE

7 rue Marie Curie - ZI Sud - 37130 LANGEAIS  
**02 47 96 53 85**  
 menuiserieoudin@wanadoo.fr

**AUTOSECURITAS**  
 CONTRÔLE TECHNIQUE  
 Coopérative

**02 47 96 66 20**

**CONTRÔLE TECHNIQUE**  
**LANGEAISIEN**

43 rue de Tours - 37130 LANGEAIS

**NATHALIE**  
**COIFFEUSE A DOMICILE**

Hommes - Femmes - Enfants

Coupe / Brushing / Mèches / Couleur  
 Permanente / Balayage / Chignon

**06 45 01 03 20**  
**02 47 96 61 40**

**ZULIANI**

**MACONNERIE - TAILLE DE PIERRE**  
**RAVALEMENT DE FACADE**  
 Neuf et rénovation

1 rue du Frêne - 37140 BENAIS  
 Tél. 02 47 98 04 11  
 zuliani-entreprise@orange.fr

**RENAULT**  
 La vie, avec passion

**Futur Automobile**  
 Vente véhicules neufs et occasions  
 Mécanique - Carrosserie  
 Pare-brise - Carte grise

**FUTUR AUTONOMIE**

7, route de Tours  
 37140 RESTIGNÉ  
**02 47 97 33 87**

**ADAPTATION DE VÉHICULES**  
**POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

www.futurautomobile.fr



# COTEAUX-SUR-LOIRE : LA VOLONTÉ DE RÉUSSIR

**L**a commune nouvelle de Coteaux-sur-Loire a trois ans d'existence ; progressivement ses structures se sont mises en place ; organisation du conseil et de ses commissions de travail, puis l'an dernier constitution de l'équipe administrative, et, cette année, organisation du service technique. Les équipes élues des communes historiques ont appris à travailler ensemble. Ce ne fut pas toujours simple en raison des habitudes de travail dans les conseils des communes historiques, des décisions antérieures et des personnalités des uns et des autres ; ce ne fut pas toujours évident non plus parce que le poids des traditions est souvent difficile à remettre en cause ou à faire évoluer. Mais la volonté des uns et des autres a été de réussir en surmontant les difficultés qui pouvaient apparaître.

La prochaine équipe municipale, formée d'élus de l'ensemble de notre nouveau territoire, sera sans aucun doute plus homogène. Sous réserve que chacun des nouveaux élus s'engage pour Coteaux-sur-Loire et pour le devenir de son territoire dans son intégralité, la constitution de cette équipe permettra de mener une réflexion globale et plus cohérente pour la commune.

Toutefois, le chemin pour faire vivre ensemble trois ex communes est encore long et demandera de l'énergie, de la ténacité et surtout beaucoup d'écoute et de discernement. Il demandera aussi de bâtir des projets fédérateurs qui englobent la spécificité des trois « arrondissements » sans effet de concentration ni de saupoudrage.

Le devenir de la commune nouvelle ne sera pas seulement celui des élus : les esprits chagrins pourront dire, certes, que ce sont les élus qui ont porté ce projet. S'ils l'ont porté, ce n'est pas pour se faire plaisir, ni pour satisfaire un quelconque appétit de pouvoir. Ce projet de fusion résulte d'une réflexion sur le long terme et sur les inévitables difficultés qui s'accroissent pour les trop petites communes, de plus en plus oubliées ou écartées des considérations nationales.

Les effets immédiats en ont été le maintien assuré de l'école sans menace de fermeture de classe, la réalisation d'aménagements ici et là qu'il aurait été plus difficile d'effectuer isolément, la mise en commun des services existants dans les trois communes historiques (ALSH, salles des fêtes et salles de réunion et maintenant bibliothèques), l'organisation de manifestations communes, l'accroissement du pouvoir de négociation vis-à-vis des instances de l'État notamment, etc.

La réussite de la commune nouvelle passe aussi par ses habitants, ceux qui acceptent de considérer que la commune est un espace de vie en société qui ne peut se maintenir sans un minimum de règles et de cohésion. Les incivilités sont en effet une pénalisation permanente de cette vie en société, de même que les agressions à l'égard des élus ou le non-respect des règlements d'urbanisme\*. Au-delà de l'élémentaire respect des règles, la vie communale ne peut être profitable à tous que si l'ensemble des habitants s'investit dans des activités, des associations, la vie de leur quartier, sans attendre tout de la municipalité.

Nous voici en 2020 et en attendant de le faire de vive voix, nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année.

LES MAIRES,

JEAN DUFRESNE, DOMINIQUE LOGEAY, FRANÇOIS AUGÉ

\* Documents élaborés avec une commission issue de la société civile, sous forte contrainte de réglementations diverses, qui fait l'objet d'une procédure de consultation publique, peu de consultation avant son adoption et beaucoup de contestations après.

Nous remercions nos partenaires annonceurs qui nous ont aidés à réaliser cette publication. Les personnes intéressées par la rédaction du prochain numéro sont cordialement invitées à venir nous rejoindre. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

## SOMMAIRE

- 04 - Coteaux-sur-Loire, une commune en devenir
  - Chantiers et réalisations du territoire
- 06 - Vie locale
  - Une nouvelle équipe technique
  - Infos des coteaux
  - Développement durable. Notre commune est-elle vertueuse ?
- 13 - L'univers des écoliers
- 15 - Les événements de l'année
  - Images de l'année
  - Carnet
  - L'espace des associations
- 28 - Une page d'histoire
  - Comment sont nées les écoles de notre commune (suite)

## OURS

- Publication éditée à 1250 exemplaires
- Directeur de la publication : François Augé, maire de Coteaux-sur-Loire
- Coordination : Claudine Chabot
- Rédaction : Sylvie Andrillon, Claudine Chabot, Sophie Connan, Hélène Favier, Sylvie Lamé, Dominique Logeay, Michel Lorieux, Éric Moreau, Nicolas Rolland, Daniel Sans Chagrin, Pierre Vasseur
- Photos : collection Jean-Louis Amirault, Sophie Connan, Hélène Favier, Pierre Habert, Éric Moreau, Christian Robuchon, Pierre Vasseur, Daniel Sans Chagrin
- Maquette : Projectil 02 47 20 40 00
- Régie publicitaire : Sogepress 02 47 20 40 00

## ► CHANTIERS ET RÉALISATIONS DU TERRITOIRE

Les chantiers d'envergure entrepris en 2018 ont été achevés. D'autres, dans un registre différent, mais tout aussi importants, sont sur le point d'être terminés. Comme toujours, divers travaux d'entretien des bâtiments, de réfection de voirie ou d'amélioration de notre cadre de vie ont été effectués. Nous en reprenons ci-après, le détail.

# LES RÉALISATIONS



1



2



3

## ► LE SECTEUR D'INGRANDES

### • Pour la sécurité :

- Installation de feux tricolores au carrefour des rues d'Anjou, de l'Ouche d'or et des Trois Volets. **1**

- Aménagement d'un cheminement piétonnier rue de Touraine entre l'arrêt de bus et la rue des Blottières.

- Agrandissement d'un avaloir d'eaux de pluie au bas de la rue du clos du poète pour mieux absorber les flux par forte pluie.

### • Pour l'aménagement du bourg :

- Installation de bancs dans le jardin du clos du poète, désormais ouvert au public en permanence, devant la bibliothèque.

- Sur le pignon de l'église, remplacement du cadran de l'horloge qui ne fonctionnait plus.

### • Pour le stade :

- Réalisation d'un assainissement neuf car le dispositif existant, très ancien, était obsolète et non conforme aux normes. **2**

### • Pour la salle des fêtes :

- Remplacement du parquet, très fréquenté depuis 74 ans par des générations de danseurs et autres convives, et sujet à une usure importante qui occasionnait des réparations fréquentes et présentait des risques d'accident. Le parquet neuf en chêne traité à la cire d'abeille a été

inauguré lors du banquet des aînés, le 27 octobre 2019. **3**

- Installation d'un escalier escamotable pour l'accès au local de la VMC.

### • Éclairage public :

- Installation de neuf candélabres en remplacement de ceux existants, obsolètes et insuffisants, rue de Touraine, depuis la Perrée jusqu'à la rue du clos du Poète.

- Enfouissement du réseau rue de la Galottière, du Bourg à la rue de la Galéchère et installation de luminaires depuis la place de l'église jusqu'à la rue de la Galéchère.

## ► LE SECTEUR DE SAINT-PATRICE

Le principal chantier de l'année sur le secteur a bien sûr été la construction et la mise en service de la **Médiathèque des Coteaux**, inaugurée le 14 septembre 2019 en présence du sous-préfet, du président du Conseil départemental, du président de la communauté de communes et autres personnalités locales.



Cette médiathèque, d'une superficie correspondant aux besoins d'une population de désormais près de 2 000 habitants, vient compléter la bibliothèque en place depuis de nombreuses années sur le secteur d'Ingrandes-de-Touraine. Les deux sites, qui fonctionnent en coordination, sont ouverts

à des jours et horaires différents de façon à offrir aux Costelligériens des services les plus étendus possible. La nouvelle construction, située à côté du groupe scolaire Vincent Gérard reçoit de fréquentes visites des élèves à la sortie des classes. **L'école de Saint-Patrice** porte en effet désormais le nom de « Vincent Gérard », habitant de la commune, instituteur dans cette même école, qui a perdu la vie en mai 2016 en allant porter secours dans le cadre de sa mission de pompier volontaire. Une plaque à son nom a été dévoilée par son épouse et ses trois enfants devant une assistance empreinte d'une grande émotion.



En parallèle, **la salle intergénérationnelle** située près de l'école, face à la médiathèque, a aussi été terminée et mise en service. Espace clair et fonctionnel, cette salle accueille déjà diverses associations pour la pratique de leurs activités récréatives, en attendant l'organisation de rencontres plus en adéquation avec son objectif initial.

Rue du Bourg Joli, **les travaux d'assainissement** ont été entrepris au mois d'octobre écoulé. Il s'agit là de l'ultime tranche des travaux actuellement programmés en matière d'assainissement sur le secteur de Saint-Patrice.







Les travaux place du château d'eau, route des Essards et sur le parvis de l'église

► LE SECTEUR DE SAINT-MICHEL

• Les travaux d'aménagement du centre de Saint-Michel.

L'aménagement du centre de Saint-Michel a été un sujet étudié par plusieurs équipes municipales successives : on en a parlé pendant des années, on a fait et refait des études, puis des comptes et, aujourd'hui, les travaux sont enfin engagés.

Le centre bourg de Saint-Michel et la place de l'église méritaient que leurs aménagements soient entièrement revus, tant pour des raisons de sécurité (traitement de la dangerosité du carrefour) que de requalification des lieux, dominant la vallée de la Loire, inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO en raison de sa valeur exceptionnelle.

Une exposition réalisée en janvier dernier a présenté ce projet conséquent aux visiteurs et recueilli leurs remarques.

• Rappel des données du projet :

Le carrefour principal est aménagé pour en faire une zone de circulation partagée (priorité aux piétons). La première partie de la route du coteau sera mise en sens unique sur la partie qui accède au carrefour en venant de Saint-Patrice ; l'accès sera possible à la seconde partie par la place des anciens combattants et

l'impasse du Champs aux Moines (ces voies seront également à sens unique).

Le parking est totalement réorganisé sur la place des anciens combattants et des plantations sont effectuées autour du château d'eau.

La place de l'église fait l'objet d'une restructuration avec quelques places de parking, un parvis comprenant un accès latéral pour les personnes à mobilité réduite et les véhicules des pompes funèbres, un escalier en façade principale et des plantations le long des murs ; l'éclairage de l'église est également refait avec des projecteurs LED. Le dessin initial de l'escalier a été revu lorsque les dimensions de la citerne située en façade de l'église ont été connues, citerne qui récupère les eaux de toiture de l'église et permettra de fournir de l'eau pour l'arrosage des plantations.

• Le cout et le financement :

Le cout total de ce chantier est de 624 000 € HT.

Le département d'Indre-et-Loire a accordé une subvention de 100 000 € ; une subvention de la Région de 84 000 € ainsi qu'une DETR de 176 762 € ont été confirmées fin novembre.

Le solde est assuré par un financement de 263 238 € (obtenus par emprunt). Il est à noter que le SIEIL participe aux couts de l'éclairage public.

• La réalisation :

Ces travaux ont démarré fin août (initialement prévus début juin) soit avec 2,5 mois de retard sur le calendrier prévisionnel, mais la société Colas, adjudicataire du marché, a respecté le nouveau planning et le chantier principal a été achevé en décembre.

En parallèle, la société Citeos réalise les aménagements d'éclairage public. Viendront ensuite les Artisans Paysagistes qui effectueront les plantations et les aménagements paysagers.

Ces travaux ont entraîné des désagrèments certains pour les riverains et les usagers : déviations changeantes, alternat respecté par la plupart des automobilistes (mais pas tous), ornières et boues. C'était incontournable et l'entreprise Colas n'a pas ménagé ses efforts pour limiter les inconvéniènts de ce chantier. Enfin que les esprits chagrins sachent que les traces noires, qui marquent les pavés, causées pour la plupart par les exposants de la foire, seront effacées en fin de chantier.

► LES ACTIONS COLLECTIVES

• Côté cimetièrre

Le nouveau règlement des cimetièrres de Coteaux-sur-Loire, élaboré et présenté par la commission en charge de ce sujet, adopté par le conseil municipal en 2018, a été complété.

La version définitive de ce règlement, applicable depuis le 9 octobre 2019, est consultable sur le site internet : coteaux-sur-loire.fr, et en mairie.

Les tarifs en vigueur pour les trois cimetièrres sont rappelés ci-dessous :

	Concession classique	Columbarium	Cavurne
15 ans	100 €	350 €	80 €
30 ans	200 €	600 €	150 €
50 ans	400 €	800 €	250 €
Jardin du souvenir : 100 €.			

• Travaux de doublement de l'autoroute

La municipalité n'est pas à l'initiative de ces travaux, mais notre commune est impactée à la hauteur du viaduc de la Perrée, sur la RD 35. Le doublement est bien avancé, comme ont pu le constater les 350 visiteurs qui ont participé à la journée portes ouvertes organisée de façon ludique par Vinci autoroutes le 5 octobre dernier. La dalle béton du nouvel ouvrage est en phase de coulage. La mise en service devrait se réaliser au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2020.



## UNE NOUVELLE ÉQUIPE TECHNIQUE

Deux départs en retraite ont ponctué l'année 2019 au sein des services techniques : en octobre, Marc Bernadet (photo ci-contre) a quitté son emploi après 37 années de services au service de la collectivité, suivi de près par Jean-Jacques Forestier (second en partant de la droite sur la photo de groupe, légèrement en retrait) dont les fonctions ont pris fin à la fin de l'année 2019 après 36 années passées principalement sur la commune d'Ingrandes. Du fait de ces départs pour une retraite bien méritée, l'organigramme du service a été totalement modifié.



Voici la nouvelle équipe désormais en place :

► **Guillaume Bellanger** (au centre de la photo), embauché au mois d'août 2019, est en charge d'organiser et superviser le travail, tout en y participant lui-même activement. Il lui appartient de répartir les agents sur les différents secteurs, selon les besoins. À ses côtés, cinq agents communaux forment l'équipe d'entretien de la voirie, des bâtiments communaux et

des espaces verts sur l'ensemble de la commune de Coteaux-sur-Loire :

**De gauche à droite, sur la photo : Philippe Chauvin, Eric Cochain, Xavier Poitevin, Michel Gravioux et Paul-Louis Bordeau.**

Vous aurez l'occasion de les croiser à pied, sur un tracteur, une tondeuse, ou circulant à bord d'un véhicule communal, la pelle, le balai, l'arrosoir ou le taille-haie à la main... et le sourire aux lèvres.



### ► LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

Les trois mairies sont accessibles à l'ensemble de la population de Coteaux-sur-Loire. Seuls les domaines concernant l'état civil et le P.L.U. (plan local d'urbanisme) restent attachés à la commune historique dont dépend le domicile.

**Mairie déléguée d'Ingrandes-de-Touraine**  
Lundi 10 h à 12 h  
Mardi 10 h à 12 h  
Jeudi 10 h à 12 h  
Vendredi 14 h à 17 h

**Mairie déléguée de Saint-Michel-sur-Loire**  
Lundi 14 h à 17 h  
Mercredi 10 h à 12 h  
Vendredi 10 h à 12 h  
Samedi 10 h à 12 h

**Mairie de Coteaux-sur-Loire (et mairie déléguée de Saint-Patrice)**  
Lundi 10 h à 12 h  
Mardi 14 h à 17 h  
Jeudi 14 h à 17 h  
Samedi 10 h à 12 h

# INFOS

Même sans être une mégapole, notre commune fait l'objet en permanence de petits événements qui peuvent susciter des interrogations auxquelles nous allons nous efforcer de répondre.

### ► PROCHAIN RECENSEMENT

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 sur l'ensemble de la commune de Coteaux-sur-Loire.

À partir du 16 janvier, des agents recenseurs mandatés par la municipalité vont donc sillonner la commune pour remettre à chaque foyer les questionnaires à remplir pour mener à bien ce recensement.

Rappelons qu'il est obligatoire d'y répondre. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel.

Les réponses par internet sont privilégiées, mais si vous ne pouvez y répondre en ligne, la réponse papier est toujours possible.

Les agents recenseurs seront munis d'une carte officielle revêtue de leur photo et de la signature du maire. La municipalité vous remercie de leur réserver un bon accueil.

### ► RENSEIGNEMENTS

[www.le-recensement-et-toi.fr](http://www.le-recensement-et-toi.fr)

### ► DES NOUVELLES DE LA FIBRE OPTIQUE

**C'est comme l'Arlésienne, on en parle toujours et on ne la voit jamais venir... mais elle va arriver !**

Les travaux entrepris par la société TDF, pour l'installation de la fibre optique sur les territoires du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, accusent actuellement un retard d'environ 12 mois sur le planning initial. Le Syndicat Val de Loire numérique, créé à cette occasion entre des élus des deux départements se montre exigeant envers le promoteur, il négocie un rattrapage du retard pour un achèvement des chantiers à la date initialement prévue.

Les élus de la commune suivent de près la progression de ce projet, mais, hélas, sans avoir d'autre influence que de rappeler les promesses successives d'accession à un internet rapide par la fibre optique qui ont été faites et d'exprimer les impatiences collectives des habitants et des professionnels du territoire.

# DES COTEAUX

## ▶ LES ÉLECTIONS MUNICIPALES



Elles auront lieu le 15 et le 22 mars 2020. Des changements importants sont à noter par rapport aux élections précédentes dans nos communes historiques.

En effet, notre commune de Coteaux-sur-Loire, comptant désormais près de 2 000 habitants, est soumise au mode de scrutin applicable aux communes de plus de 1 000 habitants : les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste, à deux tours, avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (art. L260s du code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation et doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme, ou inversement.

Compte tenu du regroupement des trois

communes historiques en une commune nouvelle, le nombre de conseillers municipaux à élire est porté à 23 (au lieu de 19).

Sur le même bulletin de vote figurent les futurs représentants de la commune à la communauté de communes.

En clair et en résumé, cela signifie que les électeurs devront voter pour des listes complètes, sans rature sous peine de nullité.

Rappelons enfin que lors des élections, pour pouvoir voter chaque électeur doit impérativement se munir d'une pièce d'identité, obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants.

## PLANTATION DE NOUVEAUX ARBRES LE LONG DE LA VOIE FERRÉE

Dans le cadre de l'opération initiée par le CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement), intitulée « Arbres des vallées », la commune a pu bénéficier gratuitement de 26 arbres : 6 noyers, 5 peupliers, 5 saules blancs, 5 chênes et 5 aulnes.

Cette campagne de plantation de 1.000 arbres d'essences différentes vise à restaurer les paysages de fond de vallées,

de bords de ruisseaux ou cours d'eau ; des paysages fortement modifiés ces dernières décennies à cause notamment des mutations de l'agriculture et parfois d'un urbanisme non maîtrisé.

Les arbres ainsi obtenus ont été mis en terre en fin d'année le long de la voie ferrée, entre la rue du Port Véron et la Croix du Pidault, en prolongement de ceux déjà plantés en 2017 grâce à cette même opération.



### ▶ OPÉRATION « CITOYENS VIGILANTS »

Sur proposition de la gendarmerie qui a tenu plusieurs réunions publiques d'information, la commune a adhéré au dispositif « Citoyens vigilants ». Ce dispositif de participation citoyenne, déjà en vigueur depuis plusieurs années sur le secteur d'Ingrandes, consiste à mobiliser un certain nombre de volontaires qui deviennent ainsi « référents de quartier » et s'engagent à signaler à la gendarmerie toute action ou comportement inhabituels qui leur semble suspects : une voiture stationnée depuis plusieurs jours, quelqu'un d'inconnu qui pénètre chez un voisin, des démarchages insistants, des ventes de calendriers au profit d'on ne sait qui... Que les inquiets se rassurent, il ne s'agit en aucun cas d'une atteinte à la liberté individuelle. Le rôle des référents de quartier n'est pas d'épier leurs voisins, ni de régler d'éventuels conflits de voisinage par des dénonciations douteuses. Leur mission consiste simplement à alerter la gendarmerie pour lui permettre d'intervenir au plus tôt s'ils constatent une anomalie de comportement autour d'eux, pour la sécurité et la sérénité de tous. En retour, la population avoisinante sera avisée si la gendarmerie signale un risque éventuel sur un secteur déterminé.





► **RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Suite à la réorganisation des services du SMIFE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la collecte des ordures ménagères sur le secteur d'Ingrandes a lieu le mardi (et non plus le mercredi). Pour les deux autres secteurs de la commune (Saint-Michel et Saint-Patrice), aucun changement n'est prévu.



**LE PCS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Suite à la création de la commune nouvelle de Coteaux-sur-Loire, un nouveau plan communal de sauvegarde (PCS) doit être élaboré.

Ce plan a pour objet de préciser l'organisation des mesures de sauvegarde (prévention, protection et alerte) en cas d'événements graves consécutifs aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles sur le territoire communal.

Il s'agit d'une part, d'unifier les documents existants dans les trois communes historiques, d'autre part d'intégrer les évolutions résultant du plan de protection des risques d'inondation (PPRI) en cours de révision, qui recalcule et modifie sensiblement les zones inondables, ainsi que du nouveau périmètre du plan particulier d'intervention contre le risque nucléaire (PPI du CNPE de Chinon), englobant maintenant toute notre commune.

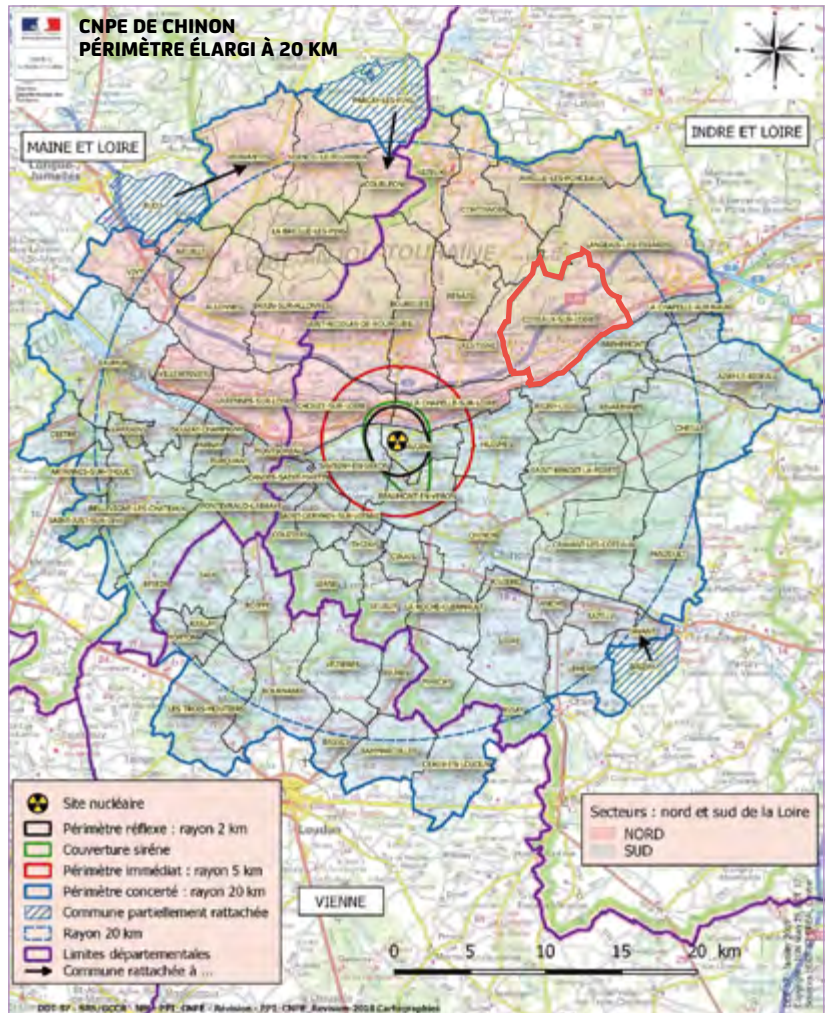
Il faut savoir, par ailleurs, que le plan local d'urbanisme (PLU) doit prendre en compte les dispositions du PPRI, qui détermine les zones inondables et s'impose lors de la délimitation des zones constructibles, ou non.

**LE P.P.R.I. PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION**

Dans le cadre de la révision du PPRI du Val d'Authion dont notre commune fait partie, la phase de concertation a pris fin. L'objectif de ce nouveau plan est de limiter les risques liés à l'inondation sur les communes disposant de terrains situés en zone inondable, avec pour conséquences de réduire les possibilités d'urbanisation de ces territoires. Les prescriptions en matière d'urbanisme vont donc se durcir. Conscient de la nécessité de limiter les risques d'inondation et ses conséquences pouvant être dramatiques, le conseil municipal a néanmoins contesté certaines propositions des services de l'Etat qui visaient à supprimer des possibilités de construction sur une partie de terrains en



centre-bourg jusqu'à alors constructibles, ne présentant que des risques limités d'inondation. La population est invitée à se prononcer sur ce sujet à l'occasion de l'enquête publique mise en œuvre du 9 décembre au 17 janvier 2020.







# LA MÉDIATHÈQUE... ÇA SERT À QUOI ?



La médiathèque, le jour de son inauguration

Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services font appel à tous les types de support et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle.

La médiathèque municipale, c'est le lieu par excellence de l'ouverture à la culture qui permet de répondre à la soif de savoirs, de connaissances, de découvertes, exprimée par les enfants, les adolescents et les lecteurs de tout âge, mais aussi un lieu de rencontres et d'échanges.

Permettre l'accès à la lecture est une action citoyenne qui vise à l'autonomie et au bien-être des individus. Il est nécessaire de faire en sorte que tout le monde ait un égal accès aux livres et à la culture. C'est dans ce sens que nous devons œuvrer.

## ► ÇA SERT À QUI ?

- **Aux petits**, même aux bébés, car les livres sont des instruments fabuleux d'éveil. Ils créent une relation privilégiée, initient à la langue maternelle et préparent déjà à la lecture.
- **Aux jeunes enfants** avec leurs parents pour des sorties en famille, où on découvre de petites animations, moment convivial et familial où petits et grands peuvent se retrouver.
- **Aux scolaires** des établissements primaires et maternelles, des créneaux de classes leur sont réservés.

- **Aux ados, collégiens et lycéens** faisant des recherches, cherchant la WIFI et une table pour travailler ensemble entre copains.
- **Aux publics empêchés**, personnes porteuses de handicap, déficientes sensorielles même éloignées de la lecture.
- **Aux personnes en recherche d'emploi** pour consulter internet ou simplement s'y poser un moment au calme.
- **Aux actifs et aux seniors**, même si ceux-ci savent profiter des services courants des bibliothèques.

## ► VOUS N'AVEZ PAS ENCORE TESTÉ LA MÉDIATHÈQUE DES COTEAUX ?

L'équipe de bénévoles vous attend dans ce lieu agréable, lumineux aux couleurs vives. C'est aussi un bel endroit, où bat le cœur du village. Au bout du compte, une bibliothèque ça sert toujours à quelque chose.



Le coin des enfants

Par ailleurs, les bibliothécaires bénévoles prennent au sérieux la notion de troisième lieu, après le domicile et le travail.

L'accent y est mis sur le lien social : cela fait évoluer, entre autres, les animations. Cela peut aller de l'atelier multimédia à l'atelier couture.

Et, parfois, ce sont même les usagers qui les animent.

Le but est aussi de toucher des publics qui ne fréquentent pas la bibliothèque parce qu'ils n'ont pas une culture de l'écrit.

Déjà des projets voient le jour avec un fil rouge pour l'année 2020 : « les centenaires et bicentenaires de naissances célèbres ». Anne Brontë et ses sœurs, les femmes des années folles, Boris Vian, Nadar, Jean Carmet, Amalia Rodriguez, Federico Fellini, Frank Herbert, Charlie Parker, Melina Mercouri ... animeront ce fil rouge, tout au long de l'année 2020.

D'autres projets s'annoncent, dans le cadre du festival « au fil du jazz » nous ferons un voyage « au pays du jazz » en janvier. Mille lectures d'hiver avec Ciclic en février, en mars une exposition sur la calligraphie, en mai une conférence exposition sur l'architecture des mille clubs (modèle foyer Bonnet)...

Si la bibliothèque se doit d'être un lieu d'animation de la vie culturelle locale, il est primordial de tout mettre en œuvre pour favoriser sa fréquentation et offrir des prestations de qualité.

Mais c'est de vous également, de votre envie de lire, de vous informer, de partager, et même de devenir bibliothécaires bénévoles que dépendra le succès de la médiathèque des coteaux.

M.L.

## ► RENSEIGNEMENTS

Nous vous y accueillons le mercredi et le jeudi de 15 h à 17 h 30, le samedi de 10 h à 12 h, à Saint-Patrice.

Le mardi de 16 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h à Ingrandes.

Consultez aussi l'agenda de l'Echo des coteaux qui vous renseigne sur les activités.

Découvrez le catalogue de la médiathèque sur [mediathequedescoteaux.bibli.fr](http://mediathequedescoteaux.bibli.fr)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# NOTRE COMMUNE EST-ELLE VERTUEUSE ?

Un des grands sujets de société actuels concerne les mesures qui peuvent être prises, par les différents acteurs, pour la protection de l'environnement. Si les entreprises et les états ont une part de responsabilité pour limiter les conséquences du changement climatique, chacun, à son niveau, peut s'interroger sur les dispositions qu'il prend, ou pourrait adopter, pour s'orienter vers un comportement plus vertueux en matière d'impact sur l'environnement. Nous pouvons d'ores et déjà commencer par faire un état des lieux.



Un massif de plantes vivaces adaptées au climat de notre région

### ► AU NIVEAU COMMUNAL

Des dispositions ont été mises en place depuis quelques années, en particulier à l'occasion des différents travaux qui ont dû être entrepris : accent mis sur l'isolation lors des travaux d'entretien ou de construction dans les écoles de Saint-Michel et de Saint-Patrice ; remplacement des anciennes ampoules par des LED pour l'éclairage public ; installation d'un chauffage par géothermie lors des travaux dans le bâtiment de l'accueil de loisirs de Saint-Michel ; pompe à chaleur pour la médiathèque et la salle intergénérationnelle ; installation de chaudières à condensation à la mairie et à la salle des fêtes d'Ingrandes.

En ce qui concerne l'entretien des espaces verts, un paillage de lin ou de copeaux de bois a été posé sur une grande partie des plantations pour limiter l'évaporation d'eau et en maîtriser la consommation ; ce paillage, de plus, retarde la pousse de l'herbe.

Par ailleurs, la mise en place de massifs de plantes vivaces adaptées au climat de notre région est privilégiée, de façon à diminuer là encore l'arrosage avec plusieurs avantages : réduire la consommation d'eau et le temps consacré à cette opération et investir ainsi durablement dans la gestion des espaces verts tout en favorisant l'intégration de ces plantations dans l'environnement naturel.

Une démarche « zéro phyto » a été engagée suite à la loi du 23 janvier 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020.

Pour l'entretien de la voirie des centres bourgs, la municipalité a fait l'acquisition d'un brûleur thermique dont l'utilisation est surtout adaptée au désherbage des trottoirs. Cette méthode, certes écologique, nécessite des passages répétés et se révèle moins rapide puisque cette pratique demande un certain temps pour cibler et détruire les herbes indésirables. Il est donc évident que l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires aboutit à un désherbage



limité, entraînant une nécessaire évolution des mentalités. Il est en effet financièrement inconcevable d'embaucher plusieurs agents supplémentaires pour désherber manuellement, plusieurs fois par an, les kilomètres de routes de notre commune. Les habitants des hameaux auront donc le choix entre supporter la vue de l'herbe devant chez eux entre deux désherbages, ou s'atteler eux-mêmes à la tâche en maniant la binette.

Le temps d'éclairage public a été limité, en liaison avec les services municipaux au niveau de toute la commune de Coteaux-sur-Loire, ce qui non seulement va dans le bon sens pour l'écologie, mais permet également de réduire les coûts de fonctionnement.

Des bornes de rechargement des voitures électriques sont à la disposition de la population dans tous les secteurs de la commune. Trois voitures électriques sont utilisées pour les besoins du service par les employés communaux.

Sur le secteur de Saint-Michel-sur-Loire, une machine distributrice de pain a été installée : il n'est ainsi plus nécessaire de faire des kilomètres pour se ravitailler en pain et viennoiseries. Rappelons que des dépôts de pain sont à disposition au multiservices d'Ingrandes et aux P'tites terrasses de Saint-Patrice, secteur où existe aussi une boulangerie.

Dans les écoles d'Ingrandes et de Saint-Patrice, des carrés potagers ont été mis en place, à la demande des équipes enseignantes, par les agents communaux pour sensibiliser les enfants, futurs consommateurs, à la richesse de la nature, à la biodiversité, à l'écosystème ; cette activité leur apprend également le respect de la nature.

Les salles des fêtes commencent à être équipées de bacs de tri mis à la disposition des utilisateurs pour une incitation à un tri qui, mieux effectué, permettra de recycler un plus grand nombre de déchets. Il est aussi fait appel ponctuellement au SMIPE pour la mise en place, lors des manifestations ou fêtes locales du territoire, de « kits de tri » composés de 3 poubelles bien identifiées, ainsi que d'un lot de 50 gobelets réutilisables. Le SMIPE, d'ailleurs présent lors de la foire de la Saint-Michel, animait un atelier de fabrication de pastilles de lave-vaisselle et d'éponges à base de vieilles chaussettes (propres bien sûr !) ; atelier qui a suscité un grand intérêt auprès des visiteurs.

### ► LE RÔLE DES PARTICULIERS

Un constat s'impose : l'attitude d'un certain nombre de nos concitoyens démontre un manque total de civisme. Il suffit de passer à côté des colonnes de tri pour en être rapidement convaincu : Régulièrement des déchets en tous genres jonchent le sol. Plutôt que d'aller jusqu'à la déchetterie, ouverte plusieurs jours par semaine, certains trouvent normal de laisser sur place vieux matelas, pots de peinture ou appareils ménagers usagés.

D'autres estiment sans doute épuisant de lever le bras jusqu'aux ouvertures des bacs et abandonnent au pied des colonnes bouteilles ou tas de journaux ! D'autres encore déversent en bord de Loire gravats ou divers déchets sauvages, souillant la nature. Fort heureusement, une grande partie de la population s'efforce de respecter l'environnement et leurs concitoyens en triant scrupuleusement ce qui peut être recyclé, malgré quelques erreurs involontaires.

Selon le dernier rapport du SMIPE qui porte sur l'année 2018, des efforts restent à réaliser. Des actions toutes simples peuvent être bénéfiques pour l'environnement tout en contribuant à la diminution des coûts, comme effectuer un meilleur tri afin de favoriser la valorisation des déchets, permettant ainsi de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles.

Des alternatives sont possibles pour participer à la réduction nécessaire de nos déchets. Pour sensibiliser une cible âgée principalement de 15 à 35 ans, le SMIPE a créé une page Facebook pour, entre autres, communiquer à ce sujet et diffuser des conseils et de nouvelles recettes faites maison, sous forme de vidéos et/ou de photos, du style « *comme créer son shampoing, sa crème de jour, sa lessive...* » ; l'objectif étant de diminuer la quantité excessive d'emballages.

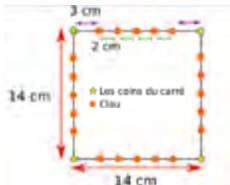
Sur le principe « *Donnez - prenez - recyclez* », la matériauthèque de Benais met à disposition un espace pour déposer tous types de matériaux encore réutilisables, comme par exemple une porte, des parpaings, des huisseries, un meuble, quelques éléments de carrelage... On peut également y chiner et prendre gratuitement ce qui a été déposé et bénéficiera ainsi d'une « deuxième vie ».

L'industrie du textile est l'une des plus polluantes au niveau mondial. Il convient donc d'être attentif à la provenance du produit acheté, dont l'étiquette n'indique que le nom du pays dans lequel la dernière transformation substantielle a lieu. L'étiquetage « fabriqué en France » n'est donc pas une garantie incontestable. Le choix de marques éco-responsables, l'achat de produits de « seconde main » permettent de limiter l'impact environnemental.



### ► ÉPONGE JAPONAISE À BASE DE RÉCUPÉRATION DE TISSUS

1 - Sur une planche en bois, dessinez un carré de 14 cm de côté.  
2 - Clouez un clou à 3 cm du bord puis 5 clous de chaque côté du carré en l'espace de 2 cm.



3 - Découpez vos collants ou chaussette en bandes de 3 cm de large.  
4 - Enfilez 5 bandelettes de part et d'autre des clous.  
5 - Faites la même chose dans l'autre sens en passant



la bandelette successivement en dessous puis au dessus de chaque bande, comme un tissage.  
6 - Pour fermer le tissage, décrochez le premier anneau de son clou et passez-le dans



l'anneau suivant. Puis passez le 2<sup>e</sup> anneau dans le troisième et ainsi de suite, comme pour terminer un tricot. Le dernier anneau sert ainsi d'accroche.

Le sujet de l'environnement est vaste et s'étend au-delà de l'impact sur la planète, il concerne aussi le bien-vivre ensemble. Le problème des déjections canines laissées dans l'espace public, par exemple, devrait se résoudre sans d'insurmontables efforts. Nous avons évoqué ce sujet dans nos publications à de multiples reprises, sans beaucoup de résultats... Il n'est donc pas inutile de rappeler, une fois de plus, qu'il revient aux propriétaires de chiens de ramasser ce que leur compagnon à quatre pattes laisse derrière lui, et d'éviter les promenades sur les lieux de passage ou de jeux des enfants. Nous avons la chance de pouvoir accéder facilement à des espaces verts un peu excentrés, il suffit juste de marcher un peu pour les

rejoindre. Encore une question de civisme ! De même, il a été rappelé d'innombrables fois que le brûlage des déchets verts est interdit dans notre département. Cela n'empêche nullement certains de passer outre la réglementation par mesure de facilité et pour éviter d'aller jusqu'à la déchetterie, sans se soucier du voisinage ni de l'émission de particules fines ainsi générée : 50 kg de déchets verts brûlés correspondent à 6 000 kilomètres parcourus en voiture diesel ou 18 400 kilomètres pour une voiture essence !

Nous avons la chance de bénéficier d'un cadre de vie que beaucoup de citoyens nous envient, sachons le préserver !

### ► DES MESURES FACILEMENT APPLICABLES

Ce sont des mesures connues de tous, maintes fois répétées :

- **Economiser l'eau au quotidien** – ce qui réduira aussi le montant de la facture – et veiller à l'état des canalisations et robinets pour éviter les fuites ; un robinet qui fuit peut gaspiller jusqu'à 120 litres par jour. Pailler ou utiliser des copeaux pour limiter l'arrosage et l'évaporation de l'eau.
- **Privilégier les aliments de saison** qui ne sont pas cultivés sous serre chauffée, et les produits de proximité, en « circuit court ». Les fruits et légumes hors saison proviennent de destinations situées à des milliers de kilomètres et ont donc un impact sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Lors de l'achat d'appareils ménagers, choisir des **produits les moins énergivores**, ce qui est aussi économiquement moins coûteux. Lorsque c'est possible, il est préférable de mieux entretenir ses équipements, les réparer plutôt que de les jeter, et vendre ou acheter des objets d'occasion.

Plus spécifiquement sur notre commune, d'autres dispositions pourraient être adoptées, comme par exemple, pour les parents d'élèves, **laisser leur(s) enfant(s) prendre les cars** mis à leur disposition gratuitement pour rejoindre leur lieu de scolarité plutôt que d'utiliser leur véhicule personnel.

**Le covoiturage** pourrait aussi être développé pour pallier l'absence ou la

raréfaction de transports en commun, « apanage » des communes rurales.

Dans notre commune beaucoup d'habitants disposent d'un jardin et peuvent **acquérir un composteur** auprès du SMIPE, et/ou élever quelques poules qui absorberont avec délice épluchures et déchets alimentaires.

Toutes ces mesures de bon sens sont faciles à mettre en œuvre et participent, même à une petite échelle, au respect de l'environnement, tout en permettant des économies non négligeables. Chacun a donc la faculté de les appliquer raisonnablement sans bouleverser totalement son mode de vie.

Qui d'ailleurs serait prêt à modifier drastiquement sa façon de vivre pour intervenir sur les émissions de CO<sub>2</sub> ? Peu de personnes sont disposées à limiter leurs achats électroniques bien que ces produits représentent environ 62 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour produire ces appareils, il faut mobiliser de 50 à 350 fois leur poids en matières. Leur fabrication exige des métaux rares (argent, lithium, tantale, étain...) et les industries minières et métallurgiques sont très polluantes : destruction de sites naturels, consommation d'eau et d'énergie. Pour produire une puce électronique de 2 grammes, 1,7 kg d'énergie fossile, un m<sup>3</sup> d'azote, 72 grammes de produits chimiques et 32 litres d'eau sont nécessaires ! Mais qui est prêt à renoncer à son téléphone mobile ?



### ► RECETTE DE PASTILLES DE LAVE-VAISSELLE

#### INGRÉDIENTS :

- 60 g de cristaux de soude
- 60 g de bicarbonate de soude
- 60 g d'acide citrique
- 60 g de gros sel de mer
- 15 gouttes d'huile essentielle de lavande
- 15 gouttes d'huile essentielle de citron
- Un peu d'eau
- Un bac à glaçons

1 - Mélangez bien tous les ingrédients ensemble avec un fouet, sauf l'eau

2 - Incorporez lentement et peu à peu l'eau dans le récipient. Commencez avec une cuillère à café d'eau et vérifiez la consistance.

3 - Continuez à ajouter de l'eau jusqu'à ce que vous puissiez former une "boule de neige"

Attention : n'ajoutez pas trop d'eau sinon vos tablettes ne sécheront pas bien.

4 - Une fois que votre mélange a la bonne consistance, remplissez le bac à glaçons.

5 - Tassez bien (avec un bouchon par exemple) pour être sûr qu'il n'y ait pas de poches d'air.

6 - Laissez-les sécher pendant 12 à 24 heures, tout dépend de la quantité d'eau que vous y mettez.

7 - Une fois sec, vous pouvez retourner doucement votre bac à glaçons et vos pastilles vont tomber toutes seules comme des glaçons.



Nous venons de le voir, tous les acteurs de la société sont impliqués dans cette démarche de préservation de l'environnement. Chacun peut agir à son niveau, par des gestes ou des actions sans grande contrainte. Toutes les suggestions constructives sont bonnes à examiner. Le débat est ouvert, tout le monde peut faire part de son expérience et faire des propositions...



# L'ÉCHO DES ÉCOLES

Les trois écoles de notre commune accueillent les enfants de l'entrée en maternelle jusqu'au CM2. Les élèves sont répartis selon les niveaux : les petites et moyennes sections de maternelle sont implantées à Ingrandes, la grande section de maternelle, le CP et le CE1 à Saint-Michel, et le CE2, le CM1 et le CM2 à Saint-Patrice.

## ► LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES

Elles sont composées de :

### - À l'école Jean-Noël Proust d'Ingrandes :

- Mme Bois, directrice, (PS, MS) travaille à plein temps avec Mme Carré, ATSEM,
- Mme Deletang (PS, MS) travaille à temps complet, avec Mme Renou, ATSEM.

### - À l'école Marguerite et Louis Pinson de Saint-Michel :

- Mme Cuisinier (GS), directrice, travaille à temps complet avec Mme Cornélie, ATSEM,
- Mme Henry (CP) travaille à temps complet,
- Mme Guegan (CE1), à 75 %, complétée par Mme Véret.

### - À l'école Vincent Gérard de Saint-Patrice :

- Mme Delerue (CE2), complétée le jeudi par Mme Véret,
- Mme Margarido, directrice (CM1), complétée par Mme Resse le vendredi.
- Mme Brossier (CM2), complétée par M. Bourdilleau le lundi

## ► LES EFFECTIFS

Les 182 élèves inscrits pour l'année scolaire en cours sont répartis comme suit :

- **École d'Ingrandes :** 24 PS (petite section) ; 18 MS (moyenne section).
- **École de Saint-Michel :** 18 GS (grande section) ; 23 CP (cours préparatoire) 30 CE1 (cours élémentaire 1<sup>re</sup> année).
- **École de Saint-Patrice :** 25 CE2 (cours élémentaire 2<sup>e</sup> année) ; 20 CM1 (cours moyen 1<sup>er</sup> année) ; 24 CM2 (cours moyen 2<sup>e</sup> année).



## ► L'ÉCOLE JEAN-NOËL PROUST

### Le projet de l'année : la découverte des pays du monde.

À travers des albums, des discussions en groupes, des ateliers cuisine, des écoutes musicales, des productions artistiques, ainsi que des animations et sorties scolaires, les élèves vont pouvoir découvrir, connaître d'autres cultures, mettre des mots sur : les monuments, les drapeaux, les maisons, les langues, les cuisines du monde...

Pour chaque période, un échange cuisine parents-élèves sera programmé en fonction du continent travaillé. Pour la période écoulée, nous avons fait découvrir des pays de l'Europe. Le jeudi 17 octobre 2019, nous avons préparé des pizzas et les avons dégustées !

Nous avons programmé une animation-spectacle sur le thème des instruments du monde, qui se déroulera en janvier 2020, ainsi qu'une sortie au zoo pour découvrir les animaux des pays chauds et froids. Le coût total de ces projets s'élève à 1 300 € environ (dont 370 € pour le transport), soit 31 € par élève.

La semaine du goût. Le jeudi 10 octobre 2019, nos élèves ont pu participer à des ateliers sur le goût, tenus par des parents d'élèves et

les ATSEM de l'école. Les élèves ont ainsi pu découvrir, goûter, sentir des aliments.



Goûters littéraires. Nos élèves iront une fois par trimestre découvrir l'espace de la médiathèque de Saint-Patrice, où les élèves de CM2 de Mme Brossier viendront les accueillir avec une lecture préparée. Ce sera aussi l'occasion de partager un goûter.

Nos deux classes profiteront de la bibliothèque d'Ingrandes-de-Touraine, une fois par mois, où les élèves pourront emprunter des livres, pour lecture à la maison, et où la personne qui nous reçoit offre une lecture-plaisir aux élèves. Les élèves de CM1 de Mme Margarido viendront à chaque période lire les livres aux élèves de nos deux classes.

**MME VIOLAINE BOIS, DIRECTRICE**

## ► LES ACTIONS POUR FINANCER LES PROJETS

Afin d'obtenir des fonds pour aider au financement de leurs projets, les enseignantes des trois écoles organisent un certain nombre d'actions : photos scolaires en septembre, vente de chocolats pour Noël (école d'Ingrandes) ; vente de plants et bulbes en février (école de Saint-Patrice) ; vente de fromages en avril (école de Saint-Michel)... sans oublier la récupération de

papiers et cartons qui a eu lieu dans le courant de l'année 2019.

Une soirée « croque-monsieur » et jeux de société est prévue à la salle des fêtes d'Ingrandes le vendredi 7 février 2020.

En 2020, une colonne du SMIPE, pour la récupération des papiers/journaux, et une benne de l'entreprise Vincent pour la

récupération de papiers/cartons seront à nouveau à disposition de la population. Les colonnes du SMIPE seront installées :

- du 9 au 23 janvier à Saint-Michel, à côté de l'école ;
- du 19 mars au 2 avril à Saint-Patrice, en face l'église.

Les dates ne sont pas encore fixées pour la benne de l'entreprise Vincent.



### ► L'ÉCOLE MARGUERITE ET LOUIS PINSON

#### Des artistes en devenir... ?

Les élèves des trois écoles de Coteaux-sur-Loire ont eu la chance de pouvoir être des artistes le temps d'une semaine en mai 2019.

En effet, l'école du cirque Georget à Luynes a fait découvrir les arts du cirque aux enfants. Ils ont pu voltiger, jongler, s'équilibrer, sauter, rouler... sous les conseils d'artistes professionnels. Durant cette semaine, de la petite section au CM2, ils ont préparé des numéros ensemble tels des habitués avec à la fois beaucoup de sérieux et de plaisir : la musique, les chorégraphies, la



discipline, la rigueur, le dépassement de soi étaient les maîtres mots.

L'enjeu était de taille puisqu'ils ont invité leur famille à assister à leur spectacle de cirque. Que d'applaudissements et de parents impressionnés ! Cette initiation a peut-être réussi à faire naître des vocations,

ou alors tout simplement à faire découvrir cet art si magique. Les écoles remercient la municipalité, l'association de parents d'élèves et les familles qui ont participé à la réussite de ce projet mené par l'équipe enseignante de Coteaux-sur-Loire.

**MME PASCALINE CUISINIER, DIRECTRICE**



Le carnaval à l'école

### ► L'ÉCOLE VINCENT GÉRARD

Les principaux projets pédagogiques :

- Participation des élèves des trois classes au projet **PNR - Parc naturel régional** ;
- **Remise en route du jardin potager** avec plantation, au printemps, de plants de courgettes, de concombres, de persil, de ciboulette, de salades, de tomates. En octobre, des plants de fraisiers ont été repiqués ;
- **Projet musique** : étude des différents styles de musique ;
- **Solidarité Défense**. Des dessins sont réalisés par les élèves de CM1 et envoyés à des militaires passant Noël loin de leur famille ;
- **Participation au concours « les incorruptibles »** : après lecture de différents ouvrages,

les élèves sont appelés à voter pour celui qu'ils préfèrent. Cette opération est réalisée à l'échelle nationale.

- **Permis piéton** pour les élèves de CE2 et **permis Internet** pour les élèves de CM1 ;
- **Bibliothèque** : les CM1 vont lire des albums aux maternelles d'Ingrandes une fois par mois. Quant aux CM2, ils feront également la lecture aux petits, une fois par période, à l'occasion d'un goûter littéraire ;
- Sortie des élèves de CE2 et CM2 à l'**Opéra de Tours** ;
- **Piscine** : les CE2 ont terminé en décembre le cycle commencé en septembre. Le créneau réservé aux CM1 et CM2 pour aller à la piscine d'Avoine est fixé du 12 décembre au 12 mars 2020.



Dans le cadre des commémorations du 8 mai et du 11 novembre, et de l'opération « **Flamme de l'espoir** », les trois classes sont allées déposer des bougies au Monument aux morts le 8 novembre, et y retourneront en mai prochain.

**MME FILO MARGARIDO, DIRECTRICE**

### ► LA FÊTE DES ÉCOLES

La fête regroupant les trois écoles de la commune, qui devait avoir lieu le 28 juin dans le gymnase de Saint-Michel, a dû être annulée en raison de la canicule. Grosse déception pour tous les enfants après plusieurs journées d'une préparation assidue... La fête des écoles de 2020 est déjà programmée ; elle aura lieu le vendredi 5 juin, au gymnase de Saint-Michel.



**1ER FÉVRIER.** Dans le cadre du festival « Au fil du jazz », présentation et explication aux élèves de l'école de Saint-Patrice des différents rythmes du jazz par le groupe *HOOP*.



**3 FÉVRIER.** Concert aux P'tites terrasses avec le groupe *HOOP* qui mêle avec virtuosité le cor et la guitare.



**3 MAI.** Cérémonie de la Flamme de l'espoir. À l'initiative de l'équipe enseignante, les élèves de l'école de Saint-Patrice déposent un photophore pour chaque soldat dont le nom figure sur le monument aux morts.



Commémoration à Saint-Michel



Commémoration à Ingrandes-de-Touraine

**8 MAI.** Commémoration du 74<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de 1945 dans les trois communes historiques.



**12 MAI.** Le printemps est de retour ! Troc de plantes à Saint-Patrice. Echanges de pousses, de plants, de graines et de conseils avisés...



**14 SEPTEMBRE.** Inauguration de la Médiathèque des Coteaux, de la salle intergénérationnelle et de l'école Vincent Gérard, en présence de personnalités officielles et de la population.



**14 JUILLET.** Pour la deuxième année, la municipalité organise, avec l'aide des comités des fêtes, les festivités à l'occasion de la fête nationale, rassemblant ainsi la population de Coteaux-sur-Loire.

Les activités sont organisées au stade Jean Loiseau d'Ingrandes : Jeux, structures gonflables pour les enfants, pique-nique, le soir buffet campagnard, feu d'artifice, et bal populaire. Une journée d'été bien remplie, fédératrice et réussie...



**21 ET 22 SEPTEMBRE.** Journées du Patrimoine. Dans les superbes écuries du château de Rochecotte, les visiteurs découvrent les meubles et articles de décoration de « La Pat'in de Lili » en compagnie de personnages en costume d'époque, et s'attardent devant les œuvres de calligraphie de Chantal Brault et ses élèves. Comme chaque année, les visites guidées du parc du château rencontrent un vif succès.

De son côté, Christophe Chasle accueille les visiteurs curieux de découvrir son musée gallo-romain et son exposition présentant ses photos et celles de Thierry Faivre.



**28 SEPTEMBRE.** Foire de la Saint-Michel.



### ÉDITION 2019, UN SUCCÈS CONFIRMÉ !

Le report de la foire de la Saint-Michel au dernier samedi du mois de septembre est désormais bien ancré dans les esprits et porte ses fruits : la foire de la Saint-Michel a retrouvé une nouvelle jeunesse !

Déjà l'an dernier, la fréquentation de la foire avait connu une nette hausse avec le retour de familles avec enfants, venues pour découvrir cette foire ancestrale et les animations proposées. Malgré une météo parfois menaçante, les visiteurs ont ainsi pu déambuler parmi les nombreux exposants, artisans, producteurs locaux et brocanteurs, puisque c'était la nouveauté de cette édition 2019 (nouveauté appréciée qui sera donc renouvelée en 2020). Les échassiers accompagnés de leurs musiciens ont rythmé cette journée lors de leurs passages dans les rues parmi les visiteurs.

Grâce aux deux pôles enfants, les plus jeunes y ont trouvé également plaisir ! Que ce soit sur la place du château d'eau ou sur la place du champ de foire, structures gonflables, balades à poney, auto-tamponneuses, tir à la carabine, pêche à la ligne, circuit quads, manège leur ont permis de bien s'amuser pour ensuite reprendre des forces avec les gâteaux/crêpes faits maison du stand de l'APE.

La fréquentation s'étale maintenant sur toute la journée avec un accroissement de l'affluence en milieu d'après-midi. Les visiteurs peuvent ainsi profiter des stands mais également du concert en soirée, un groupe pop rock cette année (*Brit'Glass*), ainsi que du feu d'artifice qui clôture cette journée.

**Alors à l'année prochaine pour que vive la foire de la Saint-Michel !**



**3 OCTOBRE.** Signature de la convention « Citoyens vigilants » avec la gendarmerie, en présence du sous-préfet de Chinon.



**10 ET 16 OCTOBRE.** Réunions publiques à Saint-Patrice, puis à Saint-Michel, animées par la gendarmerie pour présenter le dispositif « Citoyens vigilants ».



**19 OCTOBRE.** Concert à l'église de Saint-Patrice : « Un instant avec... le romantisme » avec un ténor et trois talentueux artistes interprétant au piano, à la clarinette et au violoncelle, des œuvres de Beethoven et Brahms qui ont enchanté le public.

**20 OCTOBRE.** En raison de conditions météorologiques exécrables, le troc de plantes automnal prévu à Saint-Michel est annulé...

**27 OCTOBRE.** Repas des aînés de Coteaux-sur-Loire. Pour la première fois, les aînés des trois communes historiques ont l'occasion de se réunir pour partager un bon repas et un après-midi dansant récréatif et convivial, l'animation étant offerte par le comité des fêtes de Saint-Patrice.



**8 NOVEMBRE.** Les enfants de l'école de Saint-Patrice participent à nouveau à l'opération « Flamme de l'espoir » en prélude aux cérémonies du 11-Novembre. À l'issue de la cérémonie, l'association des Anciens combattants d'Ingrandes-St-Patrice leur offre des brioches « *comme au bon vieux temps* »...



Le poilu d'Ingrandes



À Saint-Michel, les discours sont lus à la salle des fêtes, à l'abri des intempéries



Au monument aux morts de Saint-Patrice

• **11 NOVEMBRE.** Commémoration de l'armistice de 1918. Profitant d'une courte trêve de la pluie pendant toute la durée de la cérémonie, élus, représentants des anciens combattants, familles, se recueillent devant le monument aux morts de chacune des trois communes historiques. Après les discours officiels, les élèves lisent des poèmes à la mémoire des soldats morts pour la France. À Saint-Michel, Alban lit « Au champ d'honneur », traduit de « In Flanders fields » de John Mc Crae, médecin militaire canadien. Le poème de Jacques-Hubert Frougier « 14-18 Folie meurtrière » est lu par Antoine à Saint-Michel et par Théo et Juliette à Saint-Patrice. À Ingrandes, ce sont des poésies de Fabienne Berthomier : « Mon enfant », « 1914 » et « Les tranchées » qui sont lues par Hugo, Karelle, Maylis et Mély.



**7 DÉCEMBRE.** Marché de Noël autour de l'église d'Ingrandes-de-Touraine.

En complément aux flâneries devant les stands bien garnis des exposants, et entre deux verres de vin chaud, les visiteurs peuvent écouter la musique qui s'échappe de l'orgue de barbarie.

De leur côté, les enfants sont heureux de pouvoir faire une petite promenade à dos d'âne, en attendant l'arrivée du Père Noël...

La soirée se termine par le concert de musique irlandaise des Ghillie's, à l'église d'Ingrandes.



Le père Noël, prêt à accueillir les enfants au marché de Noël.



**15 DÉCEMBRE.** Arbre de Noël des enfants de Coteaux-sur-Loire. Tous les enfants de la commune sont invités à un spectacle de contes illustrés, à la salle des fêtes d'Ingrandes. Deux séances sont nécessaires pour accueillir les familles venues applaudir les deux animateurs : l'un raconte, l'autre dessine et, comme par magie, l'histoire prend forme sous les yeux ébahis des enfants... et des parents. Et bien sûr, le Père Noël n'oublie pas les enfants sages et moins sages.



**MI-DÉCEMBRE.**

Distribution des colis aux aînés de Coteaux-sur-Loire âgés de plus de 70 ans qui n'ont pas pu, ou pas souhaité, participer au repas des aînés et en ont fait la demande.

## LE CARNET (du 01/12/18 au 30/11/19)

**ILS ONT VU LE JOUR :** Tiana Guillon ; Eléna Jurion Pavan ; Victoire Lesobre ; Antoine Toublanc ; Liham Roche ; Malone Houx.

*8 autres naissances ont été enregistrées en 2019, mais en absence d'accord formel des parents, les noms ne sont pas diffusés.*

**ILS SE SONT MARIÉS :** Anne-Gaëlle Le Mer et Bruno Hervé ; Valérie Vallin et Fabien Wlassow ; Sophie Ribeyrolles et Gildas Tholon ; Alice Favier et Jean-Romain Batt ; Cynthia Jousset et Geoffrey Gilbert.

*3 autres mariages ont eu lieu sur la commune, mais en absence d'accord formel des intéressés, les noms ne sont pas diffusés.*

**ILS NOUS ONT QUITTÉS :** Suzanne Vallée épouse Durand ; Marie-Claire Delporte ; Gérard Couédriau ; Gaston Moreau ; Claude Daucé ; Fernand Dufeu ; Vincenzo La Barbera ; Suzanne Aubert épouse Poussin ; Yvonne Poirier épouse Delaine ; Guy Théry ; Camille Desbois ; Roseline Dupont épouse Logeay.

*11 autres décès sont intervenus, mais en absence d'accord formel des familles, les noms ne sont pas diffusés.*

# L'ESPACE DES ASSOCIATIONS

L'importance du rôle des associations dans une commune n'est plus à démontrer. Elles contribuent à faire de nos communes des lieux où il fait bon vivre, animés et conviviaux en proposant, au gré de chacun, nombre d'actions culturelles et de loisirs.

Rappelons que les associations sont gérées par des bénévoles investis et dévoués qui participent activement à la vie de nos quartiers et facilitent aussi l'intégration des nouveaux habitants. Alors, soutenez-les en assistant aux manifestations qu'ils organisent, en participant aux activités qu'ils proposent et n'hésitez pas à rejoindre leurs équipes créatives et dynamiques.

## 1<sup>ER</sup> RÉSEAU FRANÇAIS DES SERVICES À LA PERSONNE

### L'ADMR PAYS DE BOURGUEIL, INGRANDES, SAINT-PATRICE

L'ADMR propose des services de proximité destinés à permettre aux personnes aidées de bien vivre chez elles. Elle s'adresse à tout public : personnes rencontrant une difficulté d'ordre physique, social ou médico-social, personnes en recherche d'une meilleure qualité de vie.

#### NOS SERVICES

- **Aide aux personnes âgées** (plus de 60 ans) : activités de la vie quotidienne (courses, ménage, entretien du linge...) ; accompagnement social et relationnel (déplacements) ; actes essentiels de la vie

(lever, coucher, repas, toilette...) ; présence régulière ou ponctuelle (même la nuit ou le week-end).

- **Aide aux personnes handicapées** : accomplissement des actes de la vie nécessitant le concours d'une tierce personne.

- **Aide aux familles ou aux personnes** de moins de 60 ans : l'association intervient pour des services ménagers, gardes d'enfants, événements (maladie, hospitalisation...).

Les heures payées bénéficient d'une déduction fiscale.



#### INFORMATIONS

Contactez directement **Audrey Gibouin**, chargée de secteur, au 06 24 15 33 65

#### Permanences :

- Saint-Patrice, les mardis et jeudis de 9 h à 17 h
- La Villatte à Bourgueil le vendredi de 9 h à 12 h

#### Bureau

2 rue Paul Marchand - St Patrice

37130 Coteaux-sur-Loire

Tél. 02 47 96 94 05

## ANCIENS COMBATTANTS

### SECTION INGRANDES/SAINT-PATRICE

Au cours de l'année 2019, l'association a commémoré les traditionnelles cérémonies patriotiques, en présence de familles de plus en plus nombreuses, accompagnées de leurs enfants.

Le 3 mai et le 8 novembre, les élèves de l'école Vincent Gérard, à Saint-Patrice, ont participé à l'opération « La Flamme de l'espoir », à l'initiative de l'équipe enseignante, en déposant autant de bougies que de noms inscrits sur la stèle du monument aux morts. Des représentants de l'association ont chaque fois assisté à ces cérémonies, en présence d'élus de la commune.

Le 8 novembre, l'association a offert une brioche à chacun des enfants présents à cette cérémonie d'hommage aux soldats morts pour la France.

Après l'assemblée générale, suivie de la galette des rois, deux repas ont eu lieu au cours de l'année, permettant aux adhérents de se retrouver et d'échanger. Des repas ont été portés aux membres de l'association qui, malades, ne pouvaient être présents, afin de les associer à ces moments conviviaux.



Le président remercie les membres du bureau, ainsi que la municipalité au regard de l'aide apportée au monde combattant, et forme des vœux pour une année 2020 empreinte de tolérance et de sérénité.

#### CONTACT

Roger Robin, président : 06 62 55 87 00



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES « LES P'TITS SOURIRES »

## RETOUR SUR L'ANNÉE 2018-2019



## PRÉSENTATION ET MISSION DE L'APE

L'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Coteaux-sur-Loire est une association indépendante et à but non lucratif (loi 1901). Elle organise des événements extra scolaires dans le seul but de récolter de l'argent afin de financer une partie des sorties scolaires organisées par les équipes pédagogiques. Cela permet de diminuer la participation financière des parents. Au cours de l'année 2019, les enfants ont pu suivre une initiation cirque pendant une semaine, l'APE a participé à hauteur de 20 € par enfant soit 3 720€.

## LES ACTIONS PASSÉES (2019)...

## ET À VENIR :

- **Avril** : vente de chocolats de Pâques
- **Mai** : vente de brioches
- **Septembre** : stand pôle enfants à la foire de Saint-Michel (buvette, crêpes, gâteaux, tombola...)
- **Décembre** : vente de brioches / Stand sur le marché de Noël et buvette à l'arbre de Noël (Ingrandes)

L'APE proposera encore des ventes de produits et sera présente sur les différentes manifestations en 2020 !

Si vous souhaitez plus d'informations afin de participer aux actions de l'APE, n'hésitez pas à contacter ses membres ! C'est simple, sans aucune contrainte et vous profiterez de la bonne humeur et la motivation de toute l'équipe.

*Le bureau*



## ► LE BUREAU

Suite aux dernières élections,

voici la nouvelle équipe :

**Maddy CHABOT ROBERT, Présidente**

**Mickaëla AMRAN, Trésorière**

**Delphine RABOUIN, Secrétaire**

**Membres actifs : Maryline BENOIST,**

**Julien THIBAUT, Charlène GEORGET,**

**Amandine CHANSON, Vanessa PATRICE,**

**Caroline VRIGNAUD**

## ► RENSEIGNEMENTS

**f APE Les P'tits sourires**  
ape.ptits.sourires@gmail.com

## LA CARPE QUI BÂILLE DES PÊCHEURS MOTIVÉS



Les concours de pêche du 28 avril ont accueilli 50 pêcheurs le matin (pour 50 places !) et 42 l'après-midi. Ils ont pêché essentiellement des carpes (23 kilos). Tous les participants ont été récompensés par un lot et une coupe a été remise aux gagnants (en individuel le matin : Sébastien Girardot ; par équipe l'après-midi : Jean-Michel Laffont et Claude Machet). Le concours 2020 est fixé au dimanche 26 avril. La pêche sera ensuite ouverte du mercredi 29 mai au dimanche 4 octobre, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

## ► RENSEIGNEMENTS

**Michel Olbert, président de la Carpe qui bâille : 07 68 04 61 41**

## L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE ACC SAINT-PATRICE

Pour cette nouvelle saison de chasse 2019/2020, l'association communale de chasse de Saint-Patrice compte 60 adhérents. Le nombre d'adhérents se stabilise depuis 3 ans. Toute nouvelle personne intéressée pour adhérer peut se renseigner auprès du président au 06 87 65 82 67.

Conformément aux décisions qui ont été prises lors de l'assemblée générale de la saison 2017/2018, aucun lièvre ne sera prélevé pendant 3 ans, cette espèce étant en forte diminution sur l'ensemble du territoire.

Suite à la démission du secrétaire de l'association lors de la dernière assemblée générale, M. Jean-Luc BEAUVAIS a été élu nouveau secrétaire de l'association.

Petit rappel, toute personne ayant des dégâts occasionnés par des espèces nuisibles dans un poulailler peut contacter le président de chasse qui se chargera de prévenir un piégeur agréé pour intervenir.

## ► RENSEIGNEMENTS

**Pascal Richard, président de l'ACC Saint-Patrice : 06 87 65 82 67**

## LES C'PATRISTES ENCORE DE BONNES SOIRÉES EN PERSPECTIVE...

La troupe des C'PATRISTES vous propose cette année « L'art du mensonge » de Julien Sigalas. Tout un programme !

*Sylvie ne s'attendait pas à retrouver Matthieu des années après l'avoir perdu de vue.*

*Matthieu ne s'attendait pas à revoir Sylvie non plus.*

*D'autant qu'il ne l'avait jamais vue avant et qu'il ne s'appelle pas Matthieu mais Alexandre.*

*Mais quand on est célibataire comme Alexandre et qu'une fille magnifique vous prend pour un autre, n'est-ce pas tentant de jouer le jeu ?*

### DATES À NOTER

En tournée du 18 janvier au 14 mars 2020, à 20 H 30 :

- Samedi 18 janvier à Ingrandes
- Samedi 8 février à Bourgueil
- Samedi 29 février à Saint-Michel
- Samedi 7 mars à Savonnières
- Samedi 14 mars à Saint-Patrice.

### RENSEIGNEMENTS

Réservation auprès de Virginie  
au 06 64 47 50 94.

## COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-PATRICE



La soirée couscous

Les activités de l'année 2019 ont débuté par la brocante en mars, avec ses 190 exposants et ses fourmillants visiteurs, pour laquelle de nombreux bénévoles viennent prêter main-forte aux membres de l'association. Après l'installation du samedi, le dimanche chacun s'active à la tâche qui lui a été dévolue (accueil, placement, buvettes, restauration-service, sécurité-circulation), et le lundi, il faut nettoyer et ranger. Cette manifestation n'est réalisable que grâce à l'aide des bénévoles. Le comité des fêtes les remercie et réserve le meilleur accueil à tout habitant souhaitant y participer. Joël, sosie de Coluche, a fait rire

les convives de la fête de l'été le 7 septembre, et le 2 novembre, ceux qui sont venus déguster le couscous sont repartis avec le sourire.

**Les activités 2020** seront les mêmes, avec un changement de date pour la brocante en raison des élections municipales des 15 et 22 mars :

- Brocante, le dimanche 8 mars ;
- Brass band en Bourgueillois le dimanche 28 juin ;
- Fête de l'été le samedi 5 septembre ;
- Couscous le samedi 7 novembre.

### CONTACT

Marc Bernadet, président : 02 47 96 91 18

## COMITÉ DE JUMELAGE LA FIN D'UNE BELLE AVENTURE



Faute de contacts depuis plusieurs années avec son village jumeau du Portugal, Lourçal do Campo, et sans aucune réponse à ses invitations réitérées, le comité de jumelage a été contraint de mettre fin à plusieurs années de relations amicales entre de nombreuses familles. La dissolution de l'association a été votée en assemblée générale extraordinaire, le 14 juin 2019. Avant cette décision regrettée par l'ensemble de ses membres, le comité de jumelage a participé à la Fête de l'Europe, le 9 mai à Restigné. Comme les années précédentes, cette manifestation réunissait les comités de jumelage de Bourgueil, La Chapelle-sur-Loire, Restigné –organisateur en 2019– et Saint-Patrice. Le thème retenu étant « les fromages », participants et visiteurs ont pu goûter des spécialités allemandes, italiennes, belges et portugaises, sans omettre d'excellents fromages de chèvre pour représenter la France et, plus spécifiquement, notre région tourangelle. Une manière conviviale et odoriférante de faire découvrir l'Europe à nos concitoyens...



## ASSOCIATION DECLIC



L'association DECLIC œuvre toujours avec ses activités diverses : chorale, ateliers déco, gym, zumba, théâtre ado, théâtre adultes et country. Pour tous renseignements vous pouvez contacter les présidentes Sophie GERMAIN au 06 66 55 05 85 ou Danielle BOURREAU au 06 30 85 74 65.

Nos représentations théâtrales avec chorale, sketches par de nouveaux jeunes ados et pièce de théâtre adultes, auront

lieu les 07/08/13/14/20 et 21 mars 2020 à St-Michel-sur-Loire et le 28 mars 2020 à Restigné. Vous retrouverez horaires et détails de ces représentations sur le site de Coteaux-sur-Loire.

Nous vous attendons nombreux pour découvrir « *Un riche imbécile* », une comédie en 5 actes de Jean-Claude MARTINEAU !

**Sophie GERMAIN & Danielle BOURREAU**  
Présidentes

## INGRANDES ANIMATIONS

L'association Ingrandes Animations organise depuis plusieurs années :

- sa traditionnelle potée, avec soirée dansante en février,
- son non moins traditionnel repas cochon de lait, suivi d'un après-midi détente (pétanque, cartes...), en septembre.

En 2019, Ingrandes Animations a proposé, en partenariat avec le Shoot d'Ingrandes, une soirée texane (repas texan, démonstration de danse country, bal), et participé aux festivités du 14 juillet, organisées par la commune de Coteaux-sur-Loire. Au marché de Noël

de décembre, les visiteurs ont pu déguster du vin chaud sur le stand de l'association.

**Pour 2020**, vous pouvez d'ores et déjà noter :

- la soirée potée le 8 février ;
- la soirée texane le 13 juin.

On compte sur vous pour venir passer de belles soirées à Ingrandes.

Merci à tous ceux qui viennent à nos fêtes !

### CONTACT

Sylvie LAME – 02 47 96 91 77



L'équipe prête pour les festivités du 14 juillet

## LE COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-MICHEL



La soirée tartiflette

L'équipe du comité des fêtes de Saint Michel a été partiellement renouvelée en janvier 2019. De nouveaux membres ont succédé aux anciens et naturellement de nouvelles idées ont émergé (Bars à Jeux en juin et en octobre ; « Vive les vacances » en juillet...). Bien sûr, nous avons maintenu notre présence à la foire de Saint-Michel avec une buvette nouvelle formule cette année (tenue en commun avec le Saint Michel Tennis de Table) ainsi que l'organisation du repas dansant de novembre.

L'assemblée générale s'est tenue le lundi 2 décembre ; à l'ordre du jour le rapport moral et le bilan financier de 2019 ainsi que l'élection du nouveau bureau (président, secrétaire et trésorier). Les nouvelles manifestations proposées seront autant de lieux de rencontres des habitants du village, elles s'intégreront au planning d'activités annuel. Dès à présent, vous pouvez noter la seconde édition de « Vive les vacances » le dimanche 5 juillet 2020.

Nous profitons de ce petit mot pour faire un appel aux bonnes volontés qui pourraient nous rejoindre afin d'étoffer notre équipe et mener avec nous ces manifestations ; « *chacun apporte ce qu'il peut donner* ».

### RENSEIGNEMENTS

Facebook : @comitedesfetes  
desaintmichelsurloire ;  
cdf.stmichelsurloire@gmail.com

## FAMILLES RURALES

## ALSH - ACCUEIL DE LOISIRS



## RETOUR SUR 2019

Notre assemblée générale a eu lieu le 3 mai 2019. Même si peu de familles y ont participé, deux nouvelles bénévoles nous ont rejoints, nous les remercions donc pour leur investissement.

La fréquentation de l'accueil périscolaire est en hausse régulière, nous avons des pics de 45 enfants certains soirs pour une capacité d'accueil de 48 enfants.

Le périscolaire du matin n'en est pas loin, notre système de réservation des places est donc primordial et nous sommes heureux que les familles, dans l'ensemble, aient adopté notre portail famille.

L'accueil extrascolaire des mercredis et des vacances reste stable avec une moyenne de 25 enfants.

Depuis le début de l'année, l'association emploie également Mme Mireille Guet pour la gestion des repas des mercredis et des vacances, ce qui permet une qualité du service optimale. Nous remercions Mireille pour son travail, sa disponibilité et d'avoir bien voulu rejoindre notre équipe qui, à ce jour, ne pourrait plus se passer d'elle !

Nous avons également accueilli Kevin Cosnard qui, depuis deux ans, travaillait avec nous sur les périodes de vacances. De fil en aiguille, il a fini par en faire son principal métier puisqu'en mars, il a rejoint l'équipe définitivement pour le plaisir de tous car les enfants l'adorent ! D'abord stagiaire, et maintenant diplômé, il ne reste plus qu'à lui souhaiter un bel avenir dans le métier d'animateur qu'il souhaite poursuivre en passant le diplôme de surveillant de bagnade en 2020.

À la suite du départ de Wilfried, nous avons recruté, le 2 septembre 2019, Mme Delphine Bonnin, diplômée depuis longtemps et bénévole dans l'association depuis des années. C'est une grande joie de l'accueillir, pour l'équipe et pour les enfants.

Dans un autre registre, nous avons accueilli, en septembre dernier, Coco et Cocotte, notre couple de gallinacés. Nous nous y sommes tous attachés, d'autant plus que nous avons eu la surprise d'avoir, au retour du weekend de la Toussaint, deux poussins trop choupinous.

Imaginez la joie qu'ils procurent aux enfants et aux animateurs ! Merci à Hélène Favier de nous avoir donné pour adoption Coco et Cocotte.



Dans notre jardin, un composteur va être mis en place en association avec le SMIPE de Bourgueil, de façon à y mettre les déchets de la cantine (des mercredis et des vacances) quand les poules sont trop rassasiées pour tout consommer.

L'été dernier, nous sommes partis à Azay-le-Rideau pour notre traditionnel mini-camp. C'était génial, malgré la canicule : piscine tous les jours, visite du château d'Azay où notre célèbre « Hello ! Have you seen Stéphane Bern ? » restera dans les annales... rigolades et chants à tout va, c'était une super semaine !

Nous avons également visité le zoo de Doué-la-Fontaine, joué au laser game, visité une ferme pédagogique (qui n'a de pédagogique que le nom d'ailleurs), fait des manèges à Papéa Parc, de l'accrobranche à Joué-lès-Tours et pêché plein de truites à la pisciculture des Essards où nous avons été accueillis avec bienveillance par M. Leyrolles, propriétaire des lieux.

Pour Halloween, nous avons fait une chasse aux bonbons dans Saint-Michel avec les enfants. Nous remercions les habitants pour leur accueil et les bonbons qui attendaient nos petits monstres.

ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS  
EN 2020

- **Vente de gâteaux Bijou** en février, mai et septembre
- **Assemblée générale** le vendredi 15 mai 2020 à 19 h
- **Loto** (date à définir)
- **Soirées patinoire** (dates à définir)
- **Kermesse de l'école** le 5 juin (organisation de l'événement ou participation à l'événement à définir)
- **Disco Soup d'Halloween** le samedi 31 octobre
- **Vide grenier** (date à définir)
- **Marché de Noël** (dans nos locaux, la semaine précédant les vacances de Noël)
- **Vente de sapins.**

## ▶ RENSEIGNEMENTS

Familles Rurales  
1 route de Langeais  
37130 Coteaux-sur-Loire  
Tél. 02 47 96 38 83  
alsh.arcenciel@famillesrurales37.org  
association-fr-st-michel-sur-loire.portail-defi.net  
f clsh.famillesrurales



## L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES ACTIVITÉS :

L'association de loi 1901, est une association à but non lucratif, gérée par des bénévoles, dont la présidente est Mme Caroline Vasset.

### L'équipe de direction et animation :

Daniela Cosnard : Directrice  
Alexandra Pournin : Animatrice  
Kevin Cosnard : Animateur  
Delphine Bonnin : Animatrice.

### LES HORAIRES D'OUVERTURE :

- **Périscolaire** : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 6 h 50 à 8 h 50 et de 16 h 20 à 18 h 50.
- **Les mercredis et vacances scolaires** de 7 h à 18 h 30 (facturation selon le quotient familial).

En activité extra-scolaire, l'association propose également une initiation aux sports le lundi de 17 h 50 à 18 h 50 en période scolaire. 25 € par trimestre/enfant.

L'association tient à remercier tous les bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de la structure, les salariées, mais aussi la commune de Coteaux-sur-Loire, notamment la commune historique de St-Michel-sur-Loire, pour la mise à disposition des locaux, leur soutien moral et financier, sans lequel l'association ne pourrait être pérenne.

L'association a pour projet, cette année, d'installer une aire de jeux dans la cour de l'accueil de loisirs. Ce projet d'un montant global de 10 461,42 € sera financé à hauteur de 3 230,42 € par l'ALSH, 2 000 € par la commune et 5 231 € par la CAF Touraine. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur soutien à ce projet que les enfants vont tant apprécier.

La directrice souhaite remercier toutes les bénévoles de l'association : Mmes Caroline Vasset, Cécile Depriester, Julie Legendre, Valérie Belivier, Amélie Briand pour leur aide, leur soutien et leur écoute.

Elle souhaite également remercier la municipalité, M. Logeay, Mme Dirocco et M. Habert d'être présents au quotidien. Merci à toutes les familles adhérentes pour leur confiance et leur fidélité.



## LE SHOOT D'INGRANDES

Nouvelle saison et nouveau bureau, nous allons garder le même dynamisme que nos prédécesseurs pour continuer à faire vivre le club. Pour la deuxième année consécutive, nous remportons le prix du fair play de 4<sup>e</sup> division !

Le Shoot compte 53 licenciés avec ses fidèles anciens et quelques nouvelles recrues, et toujours notre entente pour les plus jeunes qui évoluent au sein de l'ABF. Nouveauté cette année pour l'équipe, les joueurs sont encadrés et conseillés par le nouveau coach, David Vuillemot. Nous leur souhaitons une bonne progression.

Nous continuons d'encourager et de soutenir notre arbitre, Jonathan Thenequin. Première femme présidente, ce qui a peut-être aidé à la reprise d'une équipe féminine en entente avec La Chapelle, j'espère que la saison avec le coach Stéphane Thenequin sera belle et réussie.

Nous remercions la municipalité pour son soutien et l'aide apportée pour l'entretien du stade. Sans oublier nos fidèles supporters et nos partenaires qui soutiennent le club et les joueurs. Merci à tous.

*Sylvie Le Bris, Présidente du Shoot*



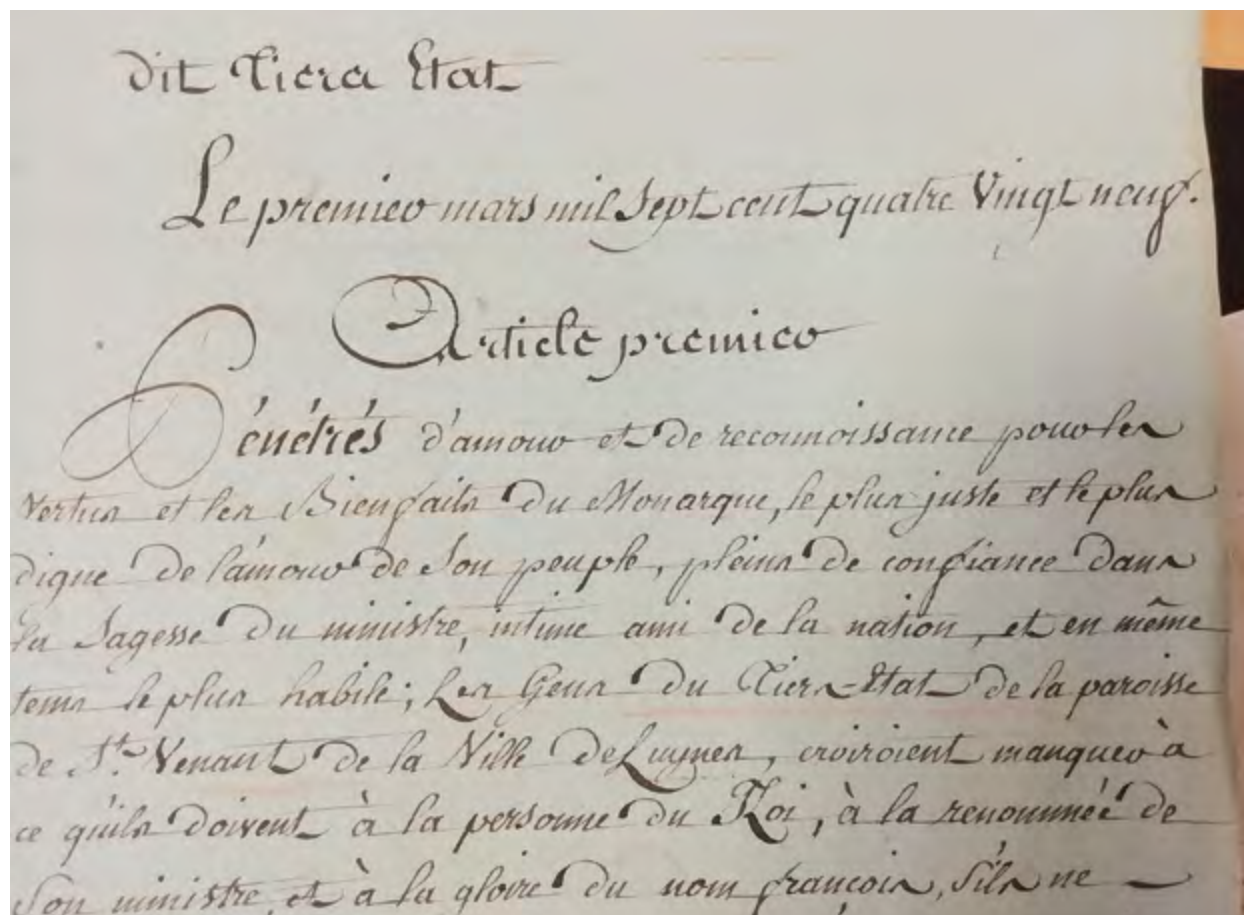
L'équipe senior féminine



L'équipe senior masculine

CSL<sup>2</sup> - COTEAUX-SUR-LOIRE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

# DES ACTIVITÉS À FOISON !



1789. Des doléances certes, mais bien calligraphiées et surtout bien enveloppées...

Une nouvelle année vient de se terminer avec succès, nous remercions les bénévoles pour l'énergie qu'ils emploient à organiser le large panel d'activités proposé tout au long de l'année.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux, santé et joie pour cette nouvelle année 2020.

L'année écoulée, l'association Saint-Patrice Sports et loisirs a modifié son nom pour s'appeler Coteaux-sur-Loire Culture, Sports & Loisirs, CSL<sup>2</sup> pour les intimes ! Récapitulons les activités proposées par l'association :

### ► Les Jeux du jeudi

Rendez-vous pour partager les plaisirs de la belote, du tarot et du scrabble... et une pause gourmande !

**Tous les jeudis, à partir de 14 h,  
Salle intergénérationnelle (Saint-Patrice)**

### ► Les Animations du mardi

Une fois par mois, venez participer à des activités diverses et variées : marche, loisirs créatifs, jeux, ateliers floraux...

Pour connaître les dates précises, consultez l'agenda de l'Écho des Coteaux (parution trimestrielle) ou le site de la commune : [coteaux-sur-loire.fr](http://coteaux-sur-loire.fr), rubrique agenda.

**Un mardi par mois, à partir de 14 h 30  
Prochaine date : 31 janvier 2020  
Salle des fêtes d'Ingrandes**

### ► Atelier Dictée

Lydie vous propose de déjouer les pièges d'une dictée

Venez repérer les embûches et éviter les chausse-trapes de notre belle langue dans une ambiance détendue et récréative.

**Un mercredi par mois, à partir de 17 h 30  
Prochain atelier : 22 janvier 2020  
Salle intergénérationnelle (Saint-Patrice).  
Contact : Lydie au 02 47 96 98 89  
ou [lydie.lorieux@wanadoo.fr](mailto:lydie.lorieux@wanadoo.fr)**

### ► Calligraphie

Prenez la plume et venez découvrir la calligraphie, le plaisir de la trace, du papier, de l'encre, et tout ce qu'on peut faire avec quelques lettres.

De la calligraphie classique qui reste la base, à la calligraphie contemporaine gestuelle, Chantal vous fera découvrir ce monde de formes et d'outils.

Les cours s'adressent aux adultes débutants ou expérimentés, ainsi qu'aux enfants à partir de 10 ans.

Une sortie est organisée chaque année. Celle de 2019 a eu lieu aux archives départementales de Chambray-lès-Tours où le petit groupe de calligraphes a pu prendre connaissance avec grand intérêt des cahiers de doléances rédigés en 1789 dans plusieurs communes d'Indre-et-Loire, constatant que, sous des formulations bien différentes, les doléances restaient les mêmes 230 ans plus tard...





Pour qu'internet n'ait plus de secret

Deux samedis par mois, de 9 h à 12 h  
Prochains cours les 11 et 18 janvier 2020  
Salle intergénérationnelle.

Vous pouvez vous inscrire à tout moment ;  
75 € par trimestre, séance découverte gratuite.

Contact : Chantal au 02 47 97 00 39  
ou 06 67 24 25 67  
chantal-brault@orange.fr

### ► Informatique

Venez améliorer votre niveau et votre rapidité pour naviguer et échanger sereinement sur internet.

Sophie et Christian vous aident à apprivoiser votre ordinateur ou votre tablette.

Le lundi, de 18 h 30 à 21 h  
Salle intergénérationnelle (Saint-Patrice),  
Contact : Sophie au 06 37 78 41 87

### ► Scrapbooking

Christelle vous aidera à réaliser des mises en pages originales, sobres et élégantes de vos souvenirs photos.

Un mercredi par mois, de 19 h à 22 h  
Salle intergénérationnelle (Saint-Patrice)  
Atelier animé par Christelle (animatrice Azza).

Tél. 02 47 98 43 54 / 06 04 13 50 25 ;  
blog : idscrap.canalblog.com  
www.facebook.com/idscrap37

### ► Randonnées & promenades.

Venez régaler vos sens des parfums de la forêt, de la vigne, de la vision fugace de la faune locale... Découvrez de nouveaux parcours préparés par Roger

Tous les lundis après-midi. Rendez-vous à 14 h à la mairie de Saint-Patrice.

Seule obligation légale : présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre datant de moins d'un an.

Contact : Roger au 06 62 55 87 00

### ► Gym renforcement et cardio

Le cours est destiné aux personnes souhaitant se renforcer, se tonifier et se dépenser à travers différents exercices de renforcement musculaire et de cardio.

Eric vous fera travailler vos abdominaux et vos fessiers par des exercices adaptés.

Mardi de 19 h 30 à 21 h au foyer Bonnet.

100 € à l'année + adhésion (10 €) ;  
une séance découverte gratuite.

Contact : Eric au 06 73 98 44 71

### NOTRE SORTIE 2019

L'association a organisé, en octobre dernier, une sortie au château de Gizeux. L'accès à la « galerie des châteaux », récemment restaurée, a révélé au groupe la richesse de ses 400 m<sup>2</sup> de murs décorés par une école de peinture au XVII<sup>e</sup> siècle. La visite des différentes pièces du château : salons, salle à manger, cuisine, écuries, chapelle, caves... a permis de découvrir l'histoire passionnante de ce magnifique château. Un apéritif sous le soleil, puis un sympathique déjeuner sur place ont clôturé cette visite appréciée de tous les participants.

### CONDITIONS

Pour pratiquer une ou plusieurs des activités proposées : une adhésion unique de 10 € par an (5 € pour les moins de 12 ans).

Les activités sont gratuites (sauf ateliers de calligraphie, scrapbooking et gym pour lesquels une séance de découverte est offerte).

Envie d'une autre activité ? Une idée à proposer ? N'hésitez surtout pas à en faire part à la présidente de l'association, Sophie au 06 37 78 41 87, pour son éventuelle mise en œuvre.

### ► RENSEIGNEMENTS

Tél. 06 37 78 41 87

## SMTT SAINT-MICHEL TENNIS DE TABLE

Cette saison, par manque d'effectifs, le club a décidé d'engager une seule équipe, ce qui lui permet d'avoir des remplaçants : Romain Beaupied, Jean-Baptiste Pichard, Judycael Oudin, Sylvain Tregret, Thomas Cartereau. Cette équipe évolue en départementale 3.

Vous pouvez venir découvrir le tennis de table au gymnase de Saint-Michel-sur-Loire tous les mardis soir à compter de 19 h.

### ► RENSEIGNEMENTS

Tél. 06 59 88 75 03.

Sylvain Tregret, président.

Contact : mail : smtt37@laposte.net

## AUTRES ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA COMMUNE :

### - ASSOCIATION DE CHASSE D'INGRANDES

Président Michel Gressent

Tél. 02 47 96 91 73

### - BOULE DE FORT

Tél. 02 47 96 05 50

### - CHASSE DES LANDES DE PINÈDES COMMUNALES DE SAINT-MICHEL ET PÊCHE DE L'ÉTANG MILON

Éric Cochain

Tél. 06 99 48 91 54

### - LA CONFRÉRIE DES FRIPE-DOUZILS

Président : Christophe Chasle

Contact : Francis Dauer

Tél. 06 27 81 10 65

### - LA GAULE IGORANDAISE

Président Patrick Marchand

### - RETROUVONS-NOUS

Club des anciens

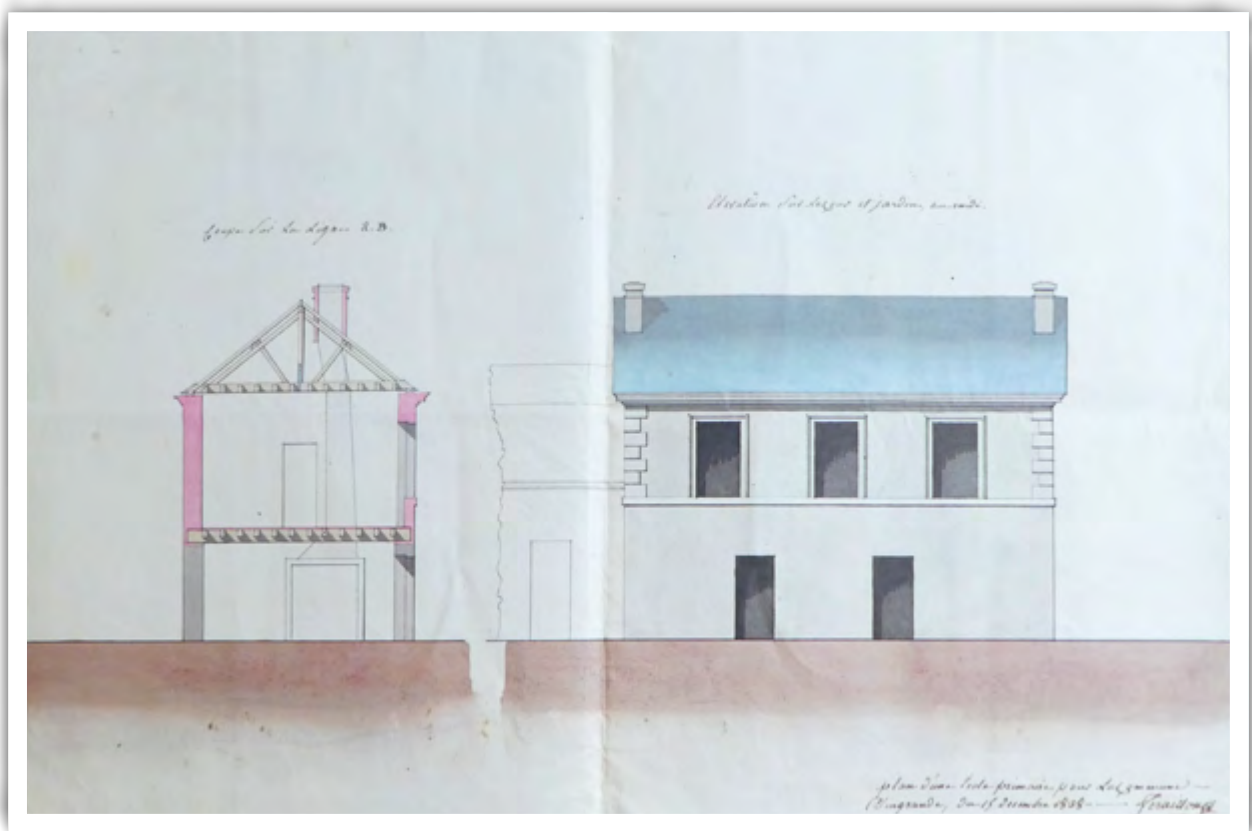
où la belote est reine

Tél. 02 47 96 73 39

# COMMENT SONT NÉES LES EC

## (SUITE ET... FIN)

Reprenons l'histoire des écoles de notre commune entamée lors de notre dernière édition. Nous vous avons raconté précédemment comment avaient vu le jour les écoles de Saint-Michel-sur-Loire et de Saint-Patrice, après bien des pérégrinations avant de pouvoir s'installer définitivement. Vous allez voir que celle d'Ingrandes-de-Touraine a, elle aussi, rencontré quelques difficultés à trouver sa place actuelle. « L'enquête » menée auprès des services des Archives départementales de Chambray-lès-Tours, puis dans les registres des délibérations de la commune, nous a permis d'en retracer les grandes lignes.



Plan de décembre 1838

L'existence d'une école à Ingrandes est évoquée en 1834 ; il est fait mention d'un bail dont il faut payer le loyer. Rappelons que depuis 1833 la loi Guizot oblige chaque commune de plus de 500 habitants à ouvrir une école publique de garçons, puis en 1836 une nouvelle loi permet aux communes volontaires d'ouvrir une école publique de filles. En 1838, des plans sont élaborés pour la construction d'une école primaire, mais semble-t-il, sans suite, probablement pour des raisons financières. L'année suivante, des frais d'acqui-

sition d'une « maison d'école » et de dépenses pour le logement de l'instituteur sont soumis au conseil municipal, qui donne son approbation et vote une imposition extraordinaire de 1 522 F pendant 3 ans pour aider à son financement.

À cette époque, ce sont non seulement les conseillers municipaux qui sont consultés, mais aussi les « plus forts imposés » de la commune qui donnent leur avis. Toutes les délibérations sont signées par les membres du conseil municipal, dûment nommés « *fors (excepté) Messieurs xxx,*

*yyy, zzz qui ont déclaré ne le savoir* ». Au début de l'année 1840, c'est le presbytère qui est pressenti pour y accueillir les enfants et loger l'instituteur. La maison précédemment acquise ne convenant finalement pas à l'établissement d'une école est appelée à devenir le presbytère. Quelques années plus tard, cette école ne répond plus aux besoins, de par sa capacité d'accueil et sa vétusté. Une lettre de l'inspecteur d'académie de Poitiers au préfet, le 17 mars 1858 est rédigée en ces termes peu élogieux à bien des égards :



# LES DE NOTRE COMMUNE

La maison d'école d'Ingrandes est l'une des moins convenables de l'arrondissement de Chinon. Le nombre des élèves qui est de 63 a obligé les sœurs institutrices à former deux divisions principales et à les installer dans 2 classes différentes. La première de ces deux salles où sont admis les 30 enfants les plus âgés de l'établissement, garçons et filles, ne se fait remarquer que par son exigüité, sa malpropreté et sa mauvaise appropriation sous tous les rapports. C'est une vieille chambre à peine habitable pour un cultivateur qui a conservé sa grande cheminée et son four. La superficie de cette pièce est à peine de 20 m<sup>2</sup>....

La deuxième classe est propre, mais petite et mal éclairée par une fenêtre devant laquelle s'élève le bâtiment dont la première classe fait partie. Le logement des sœurs se compose d'une chambre assez convenable que l'on a fait approprier dans le corps de bâtiment qui s'étend le long de la rue ; d'une espèce de cuisine sans cheminée et d'une chambre à coucher au-dessus de la première des salles de classe et dans laquelle chambre on ne parvient que par un escalier extérieur sans rampe. Les cours sont extrêmement étroites et mal distribuées. Les deux cabinets d'aisance sont établis sur la même fosse et dans la même cour. Il serait urgent d'approprier cette maison d'après le plan d'un architecte. Or, cette assemblée uniquement composée de laboureurs, de vigneronniers intéressés et peu éclairés diffère de réaliser les améliorations dont elle ne croit pas devoir retirer un profit matériel immédiat.

Cependant, la commune d'Ingrandes est riche, elle possède des communaux considérables. Il sera de plus à compléter le mobilier de classe par l'achat d'un buste de l'empereur, d'une carte du département, d'une collection de poids et mesures.

Je prends la liberté de vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien intervenir auprès du conseil d'Ingrandes pour en obtenir la satisfaction prochaine des besoins qui résultent de l'état de choses que je viens d'avoir l'honneur de signaler à votre attention.

Je suis, avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

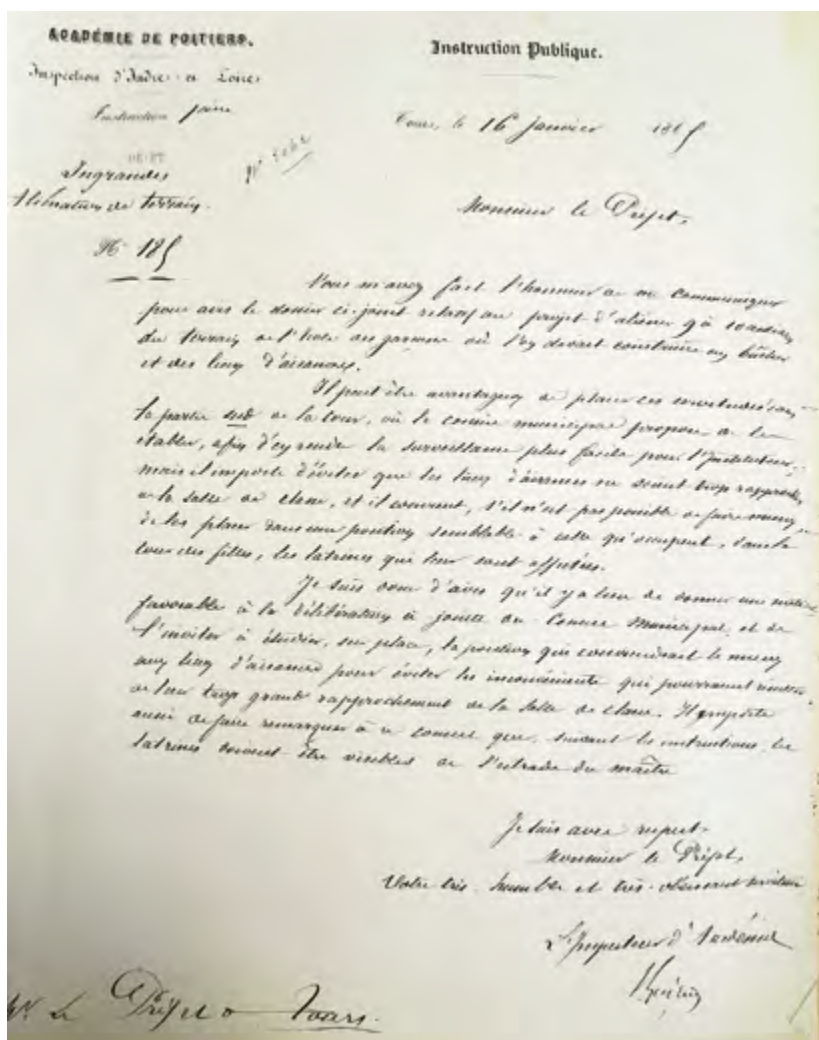
Le Conseil municipal est donc contraint de trouver rapidement d'autres locaux, ce qui va malgré tout prendre un certain temps...

Il est envisagé en 1860 d'installer l'école « à peu de frais » dans l'ancienne église - l'actuelle vient d'être construite - mais cette idée se transforme au fil du temps en un projet de construction sur l'emplacement de l'ancienne église. Le 16 octobre 1862, l'inspecteur d'académie de Poitiers écrit à nouveau au préfet. Il lui rappelle sa mise en demeure adressée au maire de remplacer la maison d'école actuelle « la plus insalubre du département sans contredit » par une nouvelle construction. Bien que le conseil se soit montré « tout disposé à aliéner une partie des terrains communaux jusqu'à concurrence de

la somme nécessaire à l'édification de l'école en question : double école, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles », le maire n'a donné aucune suite à cette délibération.

L'inspecteur demande donc au préfet de menacer le maire de faire fermer l'école pour cause d'insalubrité.

Enfin, après de nombreuses tergiversations, le 4 juillet 1864, le conseil, considérant « l'état déplorable de l'unique local où sont actuellement entassés les garçons et les filles de la commune d'Ingrandes » donne son approbation aux plans qui lui sont soumis. Il sollicite un « secours » de 2 000 F pour combler le déficit de 5 500 F sur un coût de 26 500 F. La vente de biens communaux (des landes) couvrira la somme de 21 000 F.



Lettre du 16 janvier 1864



**Compendium métrique regroupant les instruments de mesure représentatifs du système métrique**

Entre temps, c'est la construction d'un bâtiment regroupant la mairie et l'école qui a été décidée, les classes et une partie des logements de l'instituteur et de l'institutrice étant prévus au rez-de-chaussée, et la mairie et l'autre partie des logements au 1<sup>er</sup> étage.

**En 1865**, cette construction est mise en service, après encore quelques ajustements... Le 16 janvier 1865, l'inspecteur d'académie écrit à nouveau au préfet : il demande au préfet d'inciter le conseil municipal à « *étudier, sur place, la position qui conviendrait le mieux aux lieux d'aisance pour éviter les inconvénients qui pourraient résulter de leur trop grand rapprochement de la salle de classe. Il importe aussi de*

### *En 1882, pour tenir compte des lois mises en place par Jules Ferry en 1881, l'instruction devient gratuite, obligatoire et laïque.*

*faire remarquer au conseil que, suivant les instructions, les latrines doivent être visibles de l'estrade du maître* ». Les superficies consacrées aux salles de classes font aussi l'objet de discussions : faut-il tenir compte de l'accueil d'élèves « *étrangers* » à la localité ? Il s'agit d'enfants de forains qui ne fréquentent pas l'école régulièrement. À cette époque, c'est le conseil municipal qui désigne les élèves à admettre gratuitement dans les écoles communales.

**En 1882**, pour tenir compte des lois mises en place par Jules Ferry en 1881, l'instruction devient gratuite, obligatoire et laïque. Le conseil municipal demande donc que « *la direction de l'école communale des filles*

*soit confiée à une institutrice laïque et exprime le vœu que la personne à qui sera donné ce poste soit autant que possible une femme veuve ou une femme d'un certain âge* ».

Des récompenses sont attribuées aux lauréats du certificat d'études primaires. En 1896, il est voté l'attribution de 20 F pour deux filles et deux garçons qui ont obtenu le certificat d'études, « *pour encourager leurs camarades à les imiter* ». Par ailleurs, le conseil décide de porter à la connaissance du préfet que « *le conseil se fait l'interprète de la grande majorité des habitants de la commune (...) pour féliciter Mme Chevrier, institutrice et M. Chevrier, instituteur, de leur zèle et de leur dévouement en même temps que du succès remporté par leurs élèves aux examens du certificat d'études primaires* ».

**En 1902**, suite à la demande d'installation d'une école tenue par la Congrégation des sœurs du tiers ordre de ND du Mont Carmel d'Avranches, « *considérant que l'école congréganiste ne peut qu'être la cause de discorde parmi la population, qu'elle n'a été créée que dans le but de porter atteinte à la prospérité de l'école communale et que les moyens de pression les plus regrettables sont mis en œuvre pour assurer le recrutement des élèves* », le conseil émet un avis absolument défavorable, estimant « *cette installation contraire aux intérêts de la population, très attachée au gouvernement républicain et à ses institutions* ».

**En 1928**, l'école est à nouveau trop petite. Il est fait état d'un local trop exigu pour accueillir tous les enfants en âge de recevoir l'instruction primaire obligatoire. Un risque se profile qu'ils aillent à l'école libre « *où ils seront reçus avec empressement* » ; école libre qui mène une « *concurrence acharnée à l'école laïque* ».

Cette situation va durer quelques années puisque ce n'est qu'en 1936 qu'est décidé l'achat d'un terrain pour agrandir les locaux scolaires et construire une salle pour œuvres laïques post scolaires (l'actuelle salle des fêtes). Cette année-là est aussi votée la prise en charge par la commune de l'éclairage des classes qui jusqu'alors était à la charge des maîtres, le fil étant branché sur leur compteur personnel !

**En 1947**, le conseil municipal décide de demander aux services de l'inspection académique d'accepter le dessous

de scène de la salle des fêtes, aménagée par les soins de l'architecte pour salle de cantine scolaire.

**L'année 1955** est consacrée à des tractations pour acquérir un terrain, le « Carré de Busserolle » destiné à l'édification d'une construction scolaire incluant une classe enfantine pour accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans et d'une cantine scolaire, ainsi que d'une maison destinée au logement du maître de cette 3<sup>e</sup> classe. Cette nouvelle construction permettra de libérer de l'espace pour agrandir la mairie devenue trop petite.

L'extension du groupe scolaire devient à nouveau nécessaire en 1961. À cet effet, des démarches d'expropriation d'un terrain jouxtant l'école sont entreprises car il s'est avéré impossible de s'entendre à l'amiable avec le propriétaire. La procédure va durer plusieurs années. Entre temps, une classe préfabriquée sera mise en place pour remplacer une partie des locaux déclarée vétuste. Un autre bâtiment préfabriqué sera installé en 1968 pour la cantine, le local affecté étant devenu notoirement insuffisant. Le regroupement scolaire avec Saint-Patrice a lieu en 1977 ; suite à un sondage, les parents d'élèves s'y sont majoritairement déclarés favorables. Les élèves sont répartis sur les deux écoles. Un bus destiné au ramassage scolaire est acheté. Il restera en fonction jusqu'en 1997, pour céder la place aux services d'un prestataire extérieur.

**En 1989**, un dortoir est installé sous une partie de l'un des préaux, suite à la demande de l'Education nationale, et les sanitaires sont aménagés.

Un projet de construction de l'école maternelle telle qu'on la connaît actuellement prend naissance en 2003. La construction est réalisée sur la partie nord du « Carré de Busserolle ». Les élèves prennent possession des lieux en octobre 2006.

Le dernier grand changement est intervenu à la rentrée 2016 - 2017 après le rattachement de l'école de Saint-Michel-sur-Loire au RPI –regroupement pédagogique intercommunal– existant, les différents niveaux scolaires étant répartis sur les trois établissements scolaires. Puis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Coteaux-sur-Loire ayant vu le jour, l'école Jean-Noël Proust est devenue l'une des trois écoles de la nouvelle commune, celle où les enfants commencent une scolarité désormais bien favorisée. Quelle évolution depuis 1834 !



RETROUVEZ TOUTE  
L'ACTUALITÉ DE  
COTEAUX-SUR-LOIRE

[coteaux-sur-loire.fr](http://coteaux-sur-loire.fr)



**Chauffage  
Sanitaire  
Plomberie  
Chaudière bois**

*DÉPANNAGE CHAUDIÈRES  
FIOUL ET GAZ*

**ETS REBEYROLLE**

7 rue des Trois Volets 02 47 96 75 86  
37140 Coteaux-sur-Loire

**D'HOME RÉNOVATION**

**Plâtrerie - Isolation  
Combles - Salles de bain**

*Dominique Rabasse*

**02 47 97 49 53  
06 23 48 07 70**

[www.dhome-renovation.fr](http://www.dhome-renovation.fr)



**Langeais Optique**

Testons ensemble la puissance de vos yeux

**FACE AU CHATEAU**

Ouvert  
du mardi au samedi  
de 9h à 12h30  
et de 14h30 à 19h  
Le dimanche  
de 10h à 12h30

**EXAMEN  
DE BVUE  
GRATUIT**

Pour un examen plus approfondi,  
consultez votre ophtalmologiste.

[optique-photo@wanadoo.fr](mailto:optique-photo@wanadoo.fr)

**SOGEPRESS**  
COMMUNICATION ÉDITION PUBLICITÉ

**REMERCIÉ  
SES ANNONCEURS  
ET SOUHAITE À TOUS LES LECTEURS  
UNE BELLE ANNÉE 2020.**

**02 47 20 40 00**

32 rue Eugène Durand - 37000 TOURS  
[sogepress@projectil-sogepress.fr](mailto:sogepress@projectil-sogepress.fr)  
[www.projectil-sogepress.fr](http://www.projectil-sogepress.fr)

# SARL TREGRET

Chauffage - Salle de bains - Dépannage



Spécialiste économie d'énergie

- Pompes à chaleur
- Chaudières et Poêles à granulés
- Chaudières gaz et fioul à condensation

Depuis  
1972

ZA de Benais - 37140 Benais  
**02 47 970 970**  
[www.sarltregret.com](http://www.sarltregret.com)



Benjamin PHILIPPON  
Avocat

*Droit administratif - Droit pénal  
Droit de la famille  
Droit du permis de conduire*



1 rue Charles VIII - **37130 Langeais**  
Sur rendez-vous : 02 47 43 50 48  
[www.avocatphilippon.fr](http://www.avocatphilippon.fr)

SARL  
**CMT DUBOIS**

Jérémy CARRÉ



- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ISOLATION
- ZINGUERIE
- RAMONAGE
- OSSATURE BOIS
- DÉSINSECTISATION
- AMÉNAGEMENT DE COMBLES

DEVIS GRATUIT

Port. 06 70 38 96 45 • Tél. 02 47 24 93 81

Atelier : 33, route de Lossay • 37140 Restigné

Siège Social : 44, route de Baume • 37340 Avrillé les Ponceaux  
[carre.monsigny.toitures@orange.fr](mailto:carre.monsigny.toitures@orange.fr) • [www.cmt37.com](http://www.cmt37.com)

Siren : 504 232 117

OSSANT  
SÉBASTIEN  
PAYSAGES

CRÉATION  
ENTRETIEN DE JARDINS  
ÉLAGAGE

VISITEZ NOTRE PÉPINIÈRE - ZA DE BENAIS - 02 47 97 73 52

[WWW.OSSANTSEBASTIENPAYSAGES.COM](http://WWW.OSSANTSEBASTIENPAYSAGES.COM)



Château de  
Rochecotte

Hôtel \*\*\*\*  
Restaurant Gastronomique

Faites-vous plaisir :  
Déjeuner, Dîner, Brunch, Goûter, Cocktail...



43, rue Dorothée de Dino, Saint Patrice  
37130 Coteaux-sur-Loire  
Tél : 02.47.96.16.16  
[www.chateau-de-rochecotte.com](http://www.chateau-de-rochecotte.com)



**HYPER U Bourgueil**

UNE EQUIPE  
À VOTRE SERVICE  
du lundi au samedi  
de 8h30 à 20h



[magasins.u.com](http://magasins.u.com)



**02 47 97 82 14**